

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX**



FONDS POUR LA
**CONSOLIDATION DE
LA PAIX** 

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Côte d'Ivoire & Burkina Faso	
TITRE DU PROJET : Renforcer la gouvernance des zones frontalières pour consolider la cohésion sociale et prévenir les conflits	
NUMÉRO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00129587/00129588	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Agence facilitatrice/coordinatrice pour ce projet : UNICEF Côte d'Ivoire Agences bénéficiaires en Côte d'Ivoire : UNICEF, PNUD (lead UNICEF) Agences bénéficiaires au Burkina Faso : UNICEF, PNUD (lead PNUD)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Côte d'Ivoire :	

- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Conseil National de Sécurité
- Commission Nationale des Frontières
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
- Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du service civique
- Conseils Régionaux du Bounkani et du Tchologo
- Union des Radios de Proximité de la Côte d'Ivoire
- Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire (REPPRELICI)
- Ministère de l'Hydraulique
- Office National de l'Eau Potable
- ONG graine de Paix
- ADSR
- ONG DECI
- Parlement des enfants
- Bureaux communaux de la jeunesse,
- Conseil National de la Jeunesse de Cote d'Ivoire
- Le parlement des jeunes
- NDI
- RPPLD
- ARK, Federation Gnompinin, Oxygène vie africa

Burkina Faso :

- Ministère de l'Administration du Territoire et de la décentralisation
- Ministère de la Sécurité
- Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
- Secrétariat permanent de la Commission Nationale des frontières
- ONG / OSC potentielles partenaires dans les régions : OCADES, Association Munyu des femmes de la Comoé, Association RAMZIA pour le développement, AFDC, AMDESO, Réseau Afrique Jeunesse, APFG, ABBEF, Association TON

Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois +6 mois = 30 mois (soit nouvelle date de fin : 6 juin 2024)

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :

Côte d'Ivoire : Régions du Bounkani et du Tchologo

- Région du Bounkani : départements de Bouna, Doropo, Téhini
- Région de Tchologo : départements de Diawala, Kong, Ferkessédougou, Ouangolodougou

Burkina Faso : Région des Cascades et du Sud-Ouest :

- Région des Cascades avec les provinces de la Comoé (commune de Niangoloko) et celle de la Léraba (commune de Niankorodougou)
- Région du Sud-Ouest avec les provinces du Poni (commune de Kampti) et celle du Nounbiel (commune de Boussoukoula)

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
 Initiative de promotion des jeunes⁴
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :**Côte d'Ivoire : 1 950 000 USD****UNICEF : 1 025 000 USD****PNUD : 925 000 USD****Burkina Faso : 2 050 000 USD****UNICEF : 950 000 USD****PNUD : 1 100 000 USD****Total PBF : \$ 4 millions**

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**PBF 1^{ère} tranche (70%) : Payée**

UNICEF CIV : \$ 717 500

UNICEF BFA : \$ 665 000

UNDP CIV : \$ 647 500

UNDP BFA : \$ 770 000

Total : \$ 2 800 000**PBF 2^{ème} tranche* (30%) : Payée**

UNICEF CIV : \$ 307 500

UNICEF BFA : \$ 285 000

UNDP CIV : \$ 277 500

UNDP BFA : \$ 330 000

Total : \$ 1 200 000**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

Ce projet vise à réduire la vulnérabilité des populations des zones frontalières entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire face aux dynamiques évolutives de conflit en lien avec la crise au Sahel, en renforçant la cohésion sociale, la sécurité et la résilience des populations. Ceci, à travers un cadre institutionnel performant de gestion des zones frontalières, un engagement communautaire et une confiance accrue entre les populations et les représentations locales de l'Etat, notamment l'administration locale, les forces de défense et de sécurité ainsi que l'accès aux services sociaux de base de qualité, afin de lutter contre l'insécurité, les groupes armés non identifiés et pour promouvoir la paix et la cohésion sociale. Le projet va donc contribuer à réduire les risques de conflits et à préserver le vivre ensemble dans ces zones transfrontalières de plus en plus soumises à des tensions communautaires liées à l'accès aux ressources naturelles (la terre, l'eau, les mines d'or etc.), des tensions entre gouvernants et administrés, ainsi que des menaces sécuritaires.

Il mettra un accent particulier sur les couches vulnérables les plus exposées au circuit de recrutement, particulièrement les enfants et les jeunes, dans le but de renforcer leur accès aux services sociaux,

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

notamment en matière d'eau potable et de protection de l'enfant, afin de couper les circuits de traite d'enfants exacerbés par les conditions de vie difficile dans les localités de départ.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Avant la soumission du projet, deux missions de terrain ont été effectuées par les Bureaux des Coordonnateurs Résidents respectifs dans le cadre de la préparation de la note conceptuelle. Du côté ivoirien, la mission a rencontré les autorités transfrontalières de la Côte d'Ivoire et du Burkina-Faso (Commissions nationales des frontières ainsi que les autorités administratives, sécuritaires et les représentants des collectivités locales des régions du Bounkani et du Tchologo). La mission a également consulté les organisations de la Société Civile, les partenaires au développement actifs dans la zone, le Coordonnateur régional du Programme frontière de l'Union Africaine ainsi que les agences du système des Nations Unies présentes sur le terrain ainsi qu'UNOWAS. Le Gouvernement, à travers le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Intérieur, le Cabinet du Premier Ministre et le Cabinet de la Présidence en Côte d'Ivoire fut aussi consulté.

Du côté burkinabé, la mission a rencontré les autorités transfrontalières, les autorités administratives, les services de sécurité régionaux et provinciaux, les services techniques déconcentrés (Économie & Plan, Agriculture, Élevage, Environnement, Ressources en Eau, Actions sociales, etc.), les responsables des collectivités frontalières ainsi que les communautés. En outre, la mission a consulté les chefs coutumiers ainsi que les représentants des organisations des jeunes et des femmes.

À la suite de ces missions, le Système des Nations Unies et le Gouvernement de Côte d'Ivoire ont commandité une étude diagnostique au CIRES (Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales) pour formuler un programme détaillé pour l'accélération des objectifs de développement durable dans le Bounkani et le Tchologo. Sous le leadership du Ministère du Plan et du Développement, cette recherche action prévue entre août et octobre 2021 pourra orienter à la fois le développement du Programme Social du Gouvernement dans sa phase 2 (PSGouv2), permettre l'identification des communes qui seront bénéficiaires du projet PBF dans les deux régions concernées et aider à affiner l'identification des besoins des populations dans les communes ciblées.

Outre la participation aux discussions initiées par la partie ivoirienne, la conception et la formulation de la proposition au niveau du Burkina Faso ont impliqué une consultation avec les autorités administratives au niveau national, régional et communal. Ces consultations ont surtout concerné la commission nationale des frontières, les directions générales en charge de la protection de l'enfant et de l'eau, les directions régionales de la zone du projet. Ces discussions ont permis de définir la zone de couverture du projet et de proposer les axes d'interventions tenant compte des besoins prioritaires identifiés dans chacune des localités.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 36% (\$1 271 578)

36% du budget sera alloué à l'égalité entre les sexes et au renforcement des capacités des femmes. En effet, le projet concerne aussi bien les hommes que les femmes dans une proportion de 50% chacun pour les principales activités relatives aux résultats du projet. Cependant, le projet mettra un accent particulier pour dynamiser la participation des jeunes filles en tant qu'agent de changement. Dans chaque aspect de la mise en œuvre du projet, des espaces seront dédiés pour prendre en compte les préoccupations particulières des filles et valoriser leurs points de vue.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

L'analyse de conflit a mis en exergue les rôles des différentes parties prenantes dans la situation décrite ainsi que les conséquences sur les différentes franges des communautés frontalières, y compris filles et garçons. Le ciblage des jeunes (filles et garçons) et des femmes sera fait dès l'étape d'identification des bénéficiaires. Les interventions, notamment de prévention et de protection contre la traite des personnes, les enrôlements, prendront en compte les préoccupations spécifiques aux garçons et aux filles dans la mise en œuvre des activités ainsi que les questions d'autonomisation économique et de renforcement de capacités des femmes. Les associations / réseaux de femmes, notamment celles travaillant dans le domaine de la paix seront appuyées. Les activités de renforcement de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement impacteront directement la vie des femmes et des jeunes filles, en contribuant à réduire la corvée d'eau préjudiciable à leurs droits.

Les adolescentes et jeunes femmes ciblées par le projet et tout particulièrement les adolescentes bénéficieront d'un renforcement des capacités dans les compétences de vie courantes (*life skills*) pour la paix.

Pour favoriser l'autonomisation économique des filles, le projet valorisera et accompagnera les microprojets innovants des adolescentes et jeunes filles susceptibles de répondre aux défis économiques et sociaux de leurs communautés tout en renforçant les liens de solidarité au sein de leur communauté ou avec d'autres communautés. Pour découvrir et éclore ces micro-projets sociaux innovants, l'approche HCD sera privilégiée pour assurer un meilleur impact.

En outre, le renforcement des commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) et des comités de paix s'attèlera à améliorer la participation des femmes dans ces importants foras afin de mieux faire porter leurs voix et la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

Degré de risque du projet⁷ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : PBF focus area 2.3 Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Côte d'Ivoire : D'ici à 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'état de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.

Le projet contribue aussi au Résultat 4 du CCDD : D'ici à 2025, les populations en particulier les plus vulnérables accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé (maternelle, néo-natale et infantile, santé de la reproduction, VIH/Sida, de lutte contre les maladies non transmissibles), de nutrition, de protection (travail des enfants, violences), d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité y compris dans les situations d'urgence.

Burkina Faso : Le projet contribue au Pilier 1 de UNIDAP (Pilier 1_Paix) : Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable et plus précisément à son résultat 1.1 libellé comme suit : D'ici à 2025, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 5, 6, 8, 10, 16 et 17

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : **6 mois (soit jusqu'au 6 juin 2024)**

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

*NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en **MODE RÉVISION**. Inclure également un nouveau*

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

Le projet transfrontalier « renforcer la gouvernance des zones frontalières pour consolider la cohésion sociale et prévenir les conflits », mis en œuvre au Burkina Faso et en Côte d’Ivoire (2022 – 2023). Il vient en appui aux efforts des gouvernements des deux pays dans la lutte contre l’insécurité, la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale dans les régions frontalières de la Côte d’Ivoire et du Burkina Faso exposées à l’insécurité provenant du Sahel. Il est aligné sur les stratégies nationales dans les régions concernées y compris entre autres le programme social du Gouvernement en Côte d’Ivoire avec un axe dédié au renforcement de la résilience des communautés, en particulier des femmes et des jeunes.

Le projet a été mis en œuvre dans un environnement complexe, avec des défis nouveaux découlant d’une forte détérioration de la situation sécuritaire au Burkina-Faso.

Le projet est dans sa deuxième année de mise en œuvre et a enregistré l’adhésion des différentes parties prenantes notamment les commissions nationales des frontières des 2 pays, les femmes, les jeunes, les enfants, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), les autorités régionales et locales, les services techniques déconcentrés, les leaders communautaires et les communautés vulnérables de part et d’autre de la frontière. Le taux d’utilisation de mise en œuvre s’élève à 91% soit à 3,639,366 USD.

Le projet est mis en œuvre en étroite collaboration avec les Commissions Nationales des Frontières (CNF) de la Côte d’Ivoire et du Burkina Faso. Dans ces deux pays, les CNF facilitent les interactions entre les agences de mise en œuvre et les autorités administratives des régions couvertes par l’initiative.

Le lancement officiel a été organisé en juillet 2022 à Laleraba en présence des autorités centrales, régionales et locales et des associations des femmes et des jeunes des deux pays.

En septembre 2023, une deuxième réunion de haut niveau s’est déroulée du 25 au 26 Septembre 2023 à Ouagadougou, au Burkina Faso. Cette rencontre a enregistré une participation très appréciable des

Secrétaires Exécutif/Permanent des Commissions Nationales des Frontières, des Préfets et Gouverneurs des régions cibles, des autorités nationales, régionales et locales de deux pays ainsi que des partenaires de mise en œuvre. La réunion a confirmé une fois de plus la forte implication et l'engagement des commissions nationales de gestion des frontières et des autorités administratives des deux pays.

Au niveau institutionnel, le projet a permis à la Côte d'Ivoire de se doter d'une politique nationale de gestion intégrée des frontières. Après son adoption, le gouvernement lui confèrera le statut de cadre référent pour tous les acteurs nationaux et internationaux engagés dans la gouvernance et les problématiques des frontières au niveau de la Côte d'Ivoire. Les capacités opérationnelles des structures en charge de la gestion des frontières notamment les commissions nationales de gestion des frontières, la police des frontières, la gendarmerie et autres forces de défense et de sécurité ont été renforcées avec du matériel adapté à une gestion efficace des espaces frontaliers.

A l'issue de la rencontre de haut-niveau de septembre 2023, les participants ont formulé la recommandation d'une extension du projet pour consolider les acquis et résultats du projet et finaliser certaines activités résiduelles. Cette recommandation a été suivie d'un courrier officiel signé par les commissions nationales des frontières des 2 pays.

Le résultat 1 prévoyait l'élaboration d'un guide de prévention et de gestion des conflits transfrontaliers. A ce jour, le processus d'élaboration du guide est lancé conjointement entre les 02 pays, avec le recrutement des consultants, l'organisation d'une réunion de cadrage qui a permis d'amender la démarche méthodologique et les outils d'enquête. La collecte des données sur le terrain a été faite et le rapport de démarrage présenté. L'élaboration, la validation, l'édition du guide et sa vulgarisation ne pourraient s'achever avant la fin de décembre 2023.

Le processus a pris du retard au niveau du recrutement des deux consultants, car il est revenu infructueux par manque de candidat. L'extension sans coût permettra aux agences de finaliser sereinement le guide et le tester sur le terrain.

Cette extension permettra également de finaliser une évaluation des activités du projet. Cette activité est sous le lead de l'UNICEF. Le processus de sélection du consultant a été initié et le démarrage de la collecte des données est prévu en décembre 2023. Le rapport

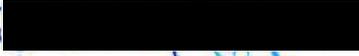
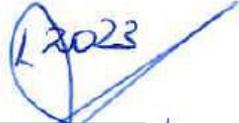
d'évaluation est attendu en février 2024. Le processus a connu du retard compte tenu des procédures qui nécessitent des validations au niveau régional.

En somme, ce délai supplémentaire devra permettre notamment de : (i) mettre en œuvre des activités résiduelles ci-dessus citées, notamment l'élaboration du guide de gestion des conflits transfrontaliers par le PNUD (Burkina-Faso et Côte d'Ivoire) et l'évaluation du projet par l'UNICEF Côte d'Ivoire. Tout le processus d'élaboration du guide dans les 2 pays est estimé à 41,000 USD et le coût initial de l'évaluation du projet estimée à 50,000 USD. Ce montant devrait être revu à la hausse, autour de 80,000 USD. (ii) organiser l'atelier bilan du projet devant permettre de capitaliser les acquis de cette importante initiative, (iii) achever le processus d'évaluation du projet et (iv) assurer le suivi continu des activités et appui-conseil de proximité mené par les partenaires d'exécution. Ces activités résiduelles sont estimées à 23,000 USD

Cette extension n'a aucune incidence budgétaire sur les activités résiduelles du projet et n'occasionne pas de paiement de salaire supplémentaire pour le staff en charge de la mise en œuvre des activités. Elle n'entraîne pas non plus de changement des résultats initiaux et des objectifs du projet.

SIGNATURES DU PROJET :

Côte d'Ivoire

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹</p> <p>Nom : Jean-François BASSE</p> <p>Signature </p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</p> <p>Date et visa : 27/11/2023</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Vagondo Diomandé</p> <p>Signature</p> <p>Titre : Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité</p> <p>Date et visa : 06/12/2023</p> 
<p>Nom : Carol Flore-Smerekantak</p> <p>Signature </p> <p>Représentante Résidente du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Date et visa : 27/11/2023</p> 	<p></p> 
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Philippe Painsot</p> <p>Signature </p> <p>Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire</p> <p>Date et visa : 27/11/2023</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom : Elizabeth Spehar</p> <p>Signature </p> <p>Sous-Secrétaire générale pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>28 December 2023</p> <p>Date et visa :</p>

SIGNATURES DU PROJET :

Burkina Faso

<p>Nom : Alfredo Teixeira</p> <p>Signature</p> <p>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) DP Représentation</p> <p>Date et visa : 5 / 23</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Monsieur Aboubacar Nacanabo</p> <p>Signature :</p>  
<p>Nom : John Egbe AGBOR</p> <p>Signature</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</p> <p>Date et visa :</p> 	<p>Titre : Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective</p> <p>Date et visa :</p>
<p>Coordonnateur résident a.i</p> <p>Nom : Alain A. Akpadji</p> <p>Signature</p> <p>Coordonnateur résident a.i du Système des Nations Unies au Burkina Faso</p> <p>Date et visa : 08 DEC 2023</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom : Elizabeth Spehar</p> <p>Signature</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>28 December 2023</p> <p>Date et visa :</p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet.*

Analyse de conflit :

La Côte d'Ivoire et le Burkina Faso partagent 620 km de frontières et des liens culturels, ethniques et économiques profonds. Les réalités historiques des deux pays ont donné lieu à des brassages socioculturels mais aussi parfois à des tensions récurrentes depuis leur indépendance. Les populations des régions frontalières sont principalement composées des groupes Sénoufo, Lobi, Koulango, que l'on trouve des deux côtés des frontières, mais également d'autres groupes ethniques de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, ainsi que des pays limitrophes et de la sous-région ouest africaine. Au niveau politique, les deux pays entretiennent des cadres institutionnels bilatéraux sur diverses problématiques de coopération transfrontalière et bilatérales, comme notamment les Commissions nationales des frontières, l'Accord-cadre de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso ainsi que le Traité d'amitié et de coopération (TAC) entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso, dont la neuvième rencontre s'est tenue en juillet 2021 en Côte d'Ivoire.

La crise politique ivoirienne du début des années 2000 a eu pour conséquence, entre autres, le recul de la présence de l'Etat dans les régions du nord du pays, y compris la région frontalière avec le Burkina-Faso. La matérialisation des frontières entre les deux pays reste donc toujours incomplète (76% de la frontière Burkina-Faso / Côte d'Ivoire reste non matérialisée). **Des problématiques transfrontalières** deviennent par conséquent plus récurrentes, avec un impact direct sur la coexistence pacifique des communautés et donc sur la consolidation de la paix dans les localités concernées. En effet, il y a des velléités de revendication foncière ou des conflits dans la gestion et la construction des infrastructures sociales de part et d'autre des deux frontières. En outre, si par le passé, le manque de matérialisation des frontières a eu impact plus notable sur les tensions bilatérales entre les pays que sur les tensions entre les communautés des zones frontalières, depuis la dégradation du contexte sécuritaire au Sahel, cette situation devient davantage un facteur de tension entre les communautés frontalières, en raison d'une méfiance accrue des populations villageoises de mouvements de populations non maîtrisés.⁹

Par ailleurs, les localités frontalières des deux pays - les régions des Cascades et du Sud-Ouest au Burkina Faso et celles du Bounkani et du Tchologo en Côte d'Ivoire¹⁰ – présentent des **défis identiques de prévention des conflits**. Elles s'inscrivent dans un accès plus difficile aux services sociaux de base, une représentation étatique limitée et un développement économique nettement plus faible comparé au reste du pays. L'absence des services est particulièrement frappante dans la région du Bounkani en Côte d'Ivoire, où il y a un seul centre social pour quatre départements qui couvre une population de presque 300,000 habitants. Dans le Tchologo, la faible qualité de l'offre d'éducation avec souvent du personnel enseignant en nombre limité a mené un nombre

⁹ Ref: témoignages recueillis lors des missions de terrain au Bounkani et au Tchologo en CIV et dans la région des Cascades au Burkina-Faso.

¹⁰ Selon la Banque Mondiale, en 2018, les régions du Nord de la Côte d'Ivoire sont les plus pauvres avec 60% de taux de pauvreté contre 40% pour les régions du Sud et du Littoral

croissant de familles à se tourner vers un enseignement alternatif dans les écoles coraniques. En septembre 2021, on dénombrait près de 6,000 enfants inscrits dans des écoles coraniques au Tchologo¹¹. L'union Européenne et d'autres partenaires sont engagés sur la question des écoles coraniques.¹² Ces problématiques sont similaires du côté du Burkina-Faso où l'accès à l'eau potable est encore plus rare. Lors des rencontres avec les acteurs locaux (autorités, services techniques, OSC notamment), il est effectivement ressorti que la faiblesse des services sociaux alimente le sentiment de délaissement et augmente la frustration des communautés. Ces **défis, à la fois nationaux et identiques des deux côtés de la frontière**, exposent ces régions frontalières, à des opportunités d'infiltration plus facile de la violence par les groupes armés non étatiques suivant le même mode opératoire observé au Mali où des régions périphériques avec des profils similaires en termes d'infrastructures sociales et de présence de l'état ont été les cibles privilégiées des Groupes armés non étatiques (GANE).

Dans le même temps, ces régions disposent de ressources naturelles importantes, aurifères notamment (certaines partagées) et des vastes forêts classées pouvant servir de refuge aux groupes armés non-étatiques qui menacent les deux pays. Ayant subi plusieurs attaques, les postes des gardes forestiers installés à l'intérieur des forêts classées de la Comoé Leraba et Dida, au Burkina Faso, ont été abandonnés. Profitant du faible maillage sécuritaire, les trafics illégaux (orpailleurs artisanaux clandestins, braconniers...) prolifèrent et constituent des menaces réelles dans les zones frontalières entre les deux pays. Le manque de matérialisation des frontières ne permet pas aux forces de défense et de sécurité de lutter efficacement contre ces trafics illicites qui représentent des menaces particulièrement pour les jeunes et les femmes ; très actives dans le commerce informel entre les deux pays.

A cette approximation des contours frontaliers, au faible développement économique décentralisé, associée à une faible présence de l'État dans ses fonctions régaliennes et pourvoyeuses de services sociaux, s'ajoutent désormais l'influence et l'impact de la crise sécuritaire au Sahel avec la menace de la part des groupes armés non étatiques. Le Burkina Faso est confronté à cette crise sécuritaire persistante depuis 2015, causée par les attaques qui sévissent dans la sous-région. Initialement localisée dans les régions du Sahel, y compris le Nord du Burkina Faso, la zone d'opération de ces groupes s'est étendue aux régions du Sud-ouest du Burkina Faso, frontalière avec la Côte d'Ivoire, avec pour objectif, l'expansion de leur zone d'influence vers les pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana). Le Burkina-Faso occupe en effet, une position centrale, reliant le Sahel aux pays côtiers et partageant des frontières avec quatre d'entre eux : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Parmi ces pays côtiers, la Côte d'Ivoire est particulièrement touchée, puisque 46% des incidents et 42% des victimes enregistrées dans les pays côtiers depuis 2020 ont eu lieu sur son territoire ou le long de sa frontière avec le Burkina Faso :

- Septembre 2018 : le poste de police des frontières de Galgouli, à la frontière ivoiro-burkinabè, a subi une attaque ;

¹¹ Résultats préliminaires étude CIREs pour la conception du Programme d'accélération des ODDs au Nord de la Côte d'Ivoire.

¹² Interpeace, Indigo Côte d'Ivoire, *Enfants Talibés et écoles coraniques en Côte d'Ivoire, enjeux et perspectives*, 2019. <https://www.interpeace.org/wp-content/uploads/2019/07/2019-Enfants-talib%C3%A9s-et-Ecoles-coraniques-CdI-Web-v15.pdf>

- Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 2019, des hommes armés non identifiés ont attaqué le poste de police de Yendéré situé à la frontière avec la Côte d'Ivoire faisant deux blessés.
- Juin 2020 : une attaque contre un poste-frontière à Kafolo a fait 12 morts et plusieurs blessés;
- Septembre 2020 : le poste de gendarmerie de Mangodara, une commune de la province de la Comoé, à la frontière avec la Côte d'Ivoire, a été la cible d'une attaque, perpétrée par des groupes armés ;
- Mars 2021 : deux positions des Forces de défense et de sécurité ivoiriennes ont subi des attaques armées à Kakofu et Kolobougou, régions frontalières ;
- Mai 2021 : enlèvement de quatre notables dont deux chefs des villages des Alidoukou et de Yerikoro, dans la commune de Mangodara, côté burkinabè (frontalier avec la Côte d'Ivoire) ;
- Juillet / août 2021 : enlèvement de quatre personnes d'une société de voirie au Nord de Sikolo.
- 9 septembre 2021, quatre hommes armés non identifiés à motos ont fait irruption dans le village de Mouroukoudougou, commune de Mangodara et ont assassiné un dozo, provoquant un déplacement massif de population vers Mangodara.
- Le 10 septembre 2021, les Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) des villages de Diaya, Sirakoro et Noumoukiédougou dans la province frontalière de la Comoé ont été fermés à la suite des menaces proférés par les hommes armés non identifiés à la population.
- Suite à ces incidents, des mouvements de populations ont été observés en direction de Mangodara et de Banfora. Selon le dénombrement du Comité départemental de secours d'urgences (CODESUR), 6 302 PDI en provenance de 12 villages ont été enregistrés. Également à Téhini (localité du nord-est de la Côte d'Ivoire), l'UNHCR dénombre 79 familles de 427 réfugiés répartis dans 23 familles d'accueil. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer rapidement puisque les mouvements de populations se poursuivent, de même que les opérations militaires le long de la frontière¹³.

Ces attaques correspondent pour le moment au mode opératoire observé pour ces groupes, qui consiste à davantage fragiliser les représentations de la présence de l'État dans des zones reculées (attaques contre postes de police, gendarmeries, forces de défenses etc.). L'augmentation exponentielle des attaques¹⁴ dans les régions des Cascades et le Sud-Ouest du côté Burkinabé et les régions du Bounkani et du Tchologo côté ivoirien, risque de déstabiliser un tissu social fragilisé par des tensions intercommunautaires sous-jacentes liées à des problématiques de répartition et d'accès équitable à des ressources naturelles. Ces tensions peuvent être exacerbées et exploitées par les groupes armés non étatique. Par ailleurs, les enfants et les jeunes sont particulièrement vulnérables, étant les cibles de recrutement par ces groupes, usant de diverses méthodes pour inciter ou contraindre les jeunes à regagner leur rang.

A ces tensions, il faut ajouter la fermeture des frontières depuis le 20 mars 2020 suite à la pandémie du COVID-19. Seul le trafic de marchandises reste autorisé, et des couloirs humanitaires ainsi que

¹³ Rapport d'évaluation rapide, PAM – UNDSS, 19 septembre 2021

¹⁴ www.rfi.fr/fr/afrique/20210913-burkina-faso-dans-la-province-de-la-como%C3%A9-des-villages-se-vident-en-raison-de-l-ins%C3%A9curit%C3%A9

de sécurité sont ouverts pour faire face aux besoins spécifiques de gestion de la pandémie. La fermeture des frontières, les mesures de distanciation sociale et la limitation des déplacements ont porté un coup dur à l'activité économique aux frontières. La situation a généré des pratiques de corruption. Les populations contournent davantage des frontières déjà poreuses avec des violations accrues de droits humains, de corruption et de tracasseries de tout genre.

Dans le cadre de la neuvième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC 9) entre les deux pays en juillet 2021, il a été décidé la tenue d'une réunion des Ministres en charge de la santé, de la sécurité et des transports, afin d'analyser les modalités de réouverture des frontières terrestres entre les deux pays.

Dès lors, les principaux facteurs de conflits dans ces zones frontalières sont les suivants :

➤ *Les déficits de gouvernance des zones frontalières*

Aujourd'hui, les déficits de gouvernance des zones frontalières, y compris la faible démarcation et matérialisation des frontières entre le Burkina-Faso et la Côte d'Ivoire constitue un sérieux défi à la prévention des conflits en général à la menace de la violence de la part des groupes armés non étatiques, en particulier. Comme mentionné plus haut, la crise militaro-politique de 2002, et l'absence prolongée de la présence de l'État dans la partie Nord de la Côte d'Ivoire, a nourri des tensions transfrontalières avec certains villages faisant l'objet de revendications par les communautés locales et autorités des deux pays.

En effet, certains villages et campements ivoiriens sont aujourd'hui revendiqués par des populations installées en territoire burkinabè. Plusieurs incidents ont été dénombrés dans ce contexte. Le plus récent est celui du 31 janvier 2021 à Paridouoh (Paradouoh). Bien que situé entre les villages de Danoa et Hollidouoh à 3 km de la frontière avec le Burkina-Faso, ce village ivoirien serait considéré par le maire actuel de Boussoukoula comme faisant partie du territoire du Burkina-Faso. Selon le bulletin bimestriel d'information « les nouvelles des frontières » de la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNF-CI), une patrouille de la gendarmerie nationale de la Côte d'Ivoire ne peut y avoir accès et le drapeau du Burkina Faso y aurait été implanté. Avant cela, plusieurs incidents auraient été reportés notamment portant sur des zones aurifères. Ces incidents alimentent les **tensions communautaires** dans cette zone frontalière.

Des deux côtés, ce défi est aggravé par l'absence de systèmes d'informations et de gestion des zones frontalières, de moyens de communications fiables entre les agents frontaliers et les autorités centrales ainsi que les faibles capacités de la plupart de ces agents. Cette situation permet aux groupes armés de manœuvrer facilement entre les deux frontières, profitant également des vastes forêts classées bordant les deux pays. Au vu de la difficile traçabilité des mouvements de populations dans ces zones, cela constitue un élément favorisant l'expansion de la violence et des trafics illicites, y compris la traite des enfants. Les efforts bilatéraux en cours entre les deux pays pour la délimitation et la démarcation des frontières peuvent être renforcés par un appui technique pour une matérialisation des frontières déjà identifiées de manière bilatérale entre les deux pays.

➤ *La gestion des ressources naturelles partagées*

En lien avec les déficits de gouvernance des zones frontalières, dont la démarcation et la matérialisation des frontières, la dynamique transfrontalière est marquée par des défis liés à la

gestion des ressources naturelles partagées, plus particulièrement la forêt classée de la Comoé-Leraba dont la grande étendue présente un défi spécifique, étant à cheval entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso et qui partagent le fleuve Comoé, frontière naturelle entre les deux pays. Les agents de gestion des parcs, eaux et forêts des deux pays confirment l'existence d'activités agricoles et aurifères illicites dans le parc de la Comoé, des deux côtés de la frontière, qui cristallisent souvent des tensions transfrontalières et communautaires sur fond d'une méconnaissance de l'appartenance territoriale des ressources telles que les ressources aurifères ou encore des essences de bois rares. Malgré les patrouilles régulières sur les 1,150,000 hectares du parc par les agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), cette zone offre malheureusement un refuge potentiel aux groupes armés et aux autres groupes criminels. Afin d'y développer leurs activités illégales, les groupes armés avaient attaqué à trois reprises et détruit deux postes forestiers installés au sein de la forêt de la Comoé du côté burkinabè. Depuis lors, la surveillance et la protection des ressources naturelles sont significativement réduites. En conséquence, l'Association inter-villageoise de gestion de la forêt classée de la Comoé-Leraba (AGEREF/CL) ne peut plus exploiter les ressources naturelles suivant le cahier de charges convenues avec l'Etat burkinabè. Cette présence des groupes armés empêche l'accès à la forêt aux communautés locales des deux côtes de la frontière, et donc aux ressources telles que le pâturage, le bois, la pêche et même l'agriculture dans les zones riveraines. Cela augmente la pression sur les ressources situées hors des forêts engendrant ainsi des conflits entre les communautés. Quoique des activités spécifiques de consolidation de la paix dans le parc de la Comoé soient difficiles à réaliser dans le cadre de ce projet, notamment en raison des risques sécuritaires, le renforcement de mécanismes locaux de gestion de ressources prévu par le projet, contribuera indirectement à une meilleure gestion de certaines ressources du parc. Par ailleurs, en plus des initiatives des agences gouvernementales de gestion des parcs de la Côte d'Ivoire et du Burkina-Faso pour sécuriser et valoriser le parc de la Comoé, d'autres partenaires, notamment la GIZ s'investit actuellement aux cotés des deux Gouvernements pour la sécurisation et la valorisation du parc à travers un projet à hauteur de \$10M (voir tableau des interventions existantes dans le secteur du projet). Le projet actuel pourra explorer des synergies avec ces interventions existantes afin de renforcer l'impact global recherché d'une gestion plus équitable et pacifique des ressources naturelles afin de renforcer la cohésion sociale.

➤ ***Les conflits fonciers, « une bombe à retardement »***

Au-delà des ressources naturelles partagées, le foncier constitue un moteur de conflit dans les zones frontalières des deux pays, créant ainsi des poches de vulnérabilités pour une infiltration des GANE. Au Burkina Faso, comme en Côte d'Ivoire, la problématique de la gestion foncière reste une source de conflits récurrents aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Au Burkina-Faso, les régions des Cascades et du Sud-Ouest avaient accueilli plusieurs vagues de Burkinabé venant de la Côte d'Ivoire à la suite des différentes crises (Tabou en 1998, San Pedro en 2000, opération Bayiri, crise de 2002, etc.) et des milliers de retournés burkinabè se sont installés dans les deux régions, sans autorisation de l'Etat, ni le consentement des communautés hôtes. A cette population venue de la Côte d'Ivoire, s'ajoutent les défis liés à la présence de 17.688¹⁵ personnes déplacées internes dans les deux régions, venant du Nord du Burkina à la suite de la crise sécuritaire. Ainsi,

¹⁵ <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/burkina-faso/situation-des-pdi-au-burkina-faso>

dans la province de la Léraba, région des Cascades, l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGEC) a recensé 17 conflits en 2020 dont 16 sont liés au foncier. Du côté ivoirien, le rapport du médiateur de la République sur les dynamiques de conflit en 2020 confirme que les conflits fonciers restent la première source de conflits (80% des conflits), sur le territoire. Ces derniers sont particulièrement accentués dans des régions frontalières où des territoires sont parfois occupés « sans titre de propriété » en l'absence de démarcation et de présence d'autorités étatiques. Ces conflits fonciers qui basculent parfois en des conflits intercommunautaires, peuvent être alimentés et exploités par les groupes armés avec un impact spécifique sur la situation des femmes dont les activités agricoles et commerciales génératrices de revenus seraient fortement impactées de même que leur sécurité. A titre d'illustration, dans la commune de Banfora, un conflit foncier latent depuis des années a dégénéré en affrontements meurtriers, le samedi 29 juin 2019 entre les populations de Sitiéna et celles du village voisin Djongolo. Le premier bilan, fait état de 4 morts et plusieurs blessés dont certains par balles ainsi que des dégâts matériels.

Outre les mécanismes traditionnels de gestion de ces conflits, les gouvernements tentent de réduire les tensions qui en découlent en renforçant la prévention et la coordination. Ainsi, l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGEC), les Commissions de Conciliation Foncière Villageoises (CCFV) et la Charte Foncière, permettent aux acteurs communautaires de définir selon des processus participatifs, les normes de gouvernance des ressources foncières et naturelles.

Dans les deux pays, et plus particulièrement dans les zones frontalières ciblées, l'exercice du droit de propriété sur les ressources foncières revient traditionnellement aux hommes. Les femmes ont un accès très limité à la terre, malgré leur grande contribution dans les productions de subsistance. Cette discrimination conduit à des frustrations et des ressentiments. En plus du renforcement des comités de paix en Côte d'Ivoire et des CCFV au Burkina-Faso, ce projet pourra capitaliser sur les interventions précédentes de projets PBF en ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits fonciers, pour renforcer les mécanismes de gestion du foncier dans les régions ciblées en tenant compte des leçons et meilleures pratiques de précédents projets PBF qui ont traité de la même problématique.

➤ *Le faible maillage étatique dans les zones frontalières entre les deux pays*

Au-delà de la matérialisation des frontières, **la problématique de la représentation de l'Etat** à travers l'administration demeure essentielle des deux côtés de la frontière. En **Côte d'Ivoire**, lors de la mission exploratoire effectuée dans le cadre du développement de la note conceptuelle de ce projet, la majorité des **autorités administratives** des régions du Bounkani et du Tchologo consultées ont déploré l'absence de ressources effectives pour mettre en œuvre la décentralisation, les plans de développement régionaux ou locaux. Par ailleurs, il semble que si les autorités administratives (préfets, maires) sont présentes dans les centres urbains ou les chefs-lieux de régions, elles sont souvent absentes dans les zones plus reculées, certaines autorités administratives de ces régions préférant élire domicile à Abidjan. Au **Burkina Faso**, la mission d'évaluation réalisée en prélude à la formulation de la note conceptuelle a également mis en exergue le faible maillage administratif, notamment au niveau sécuritaire et des difficultés de communication dans ces zones transfrontalières. A titre illustratif, sur le tronçon Banfora – Mangodara, long de 105 km

et exposé à divers risques, il n'y a qu'un seul poste de sécurité à Mangodara. Cette faible présence **des forces de l'ordre** représente une source additionnelle d'insécurité. Conscientes de leur faible effectif, certaines forces de sécurité collaborent avec les chasseurs traditionnels, communément appelés Dozos et qui sont mieux intégrés au sein des communautés. Cependant, le manque de professionnalisme de ces forces de sécurité, qui s'adonnent souvent au racket des populations, a pour conséquence un déficit de confiance au sein des populations, ce qui freine le partage d'information et la collaboration entre les populations et les forces de sécurité, élément essentiel pour la prévention de l'infiltration des groupes armés non étatique.

➤ *Une méfiance latente entre les forces de sécurité (FDS) et les populations*

Le manque de confiance entre les forces de sécurité et les communautés le long de la frontière aggrave la situation sécuritaire.

Les abus de pouvoir, sous diverses formes, exercé par certains membres des FDS contribue à ce manque de confiance. En outre, en plus des cas de harcèlement contre les civils et d'extorsion de fonds commis par certains membres des forces de sécurité, les contrôles administratifs excessifs, leur réponse tardive face à certaines situations sécuritaires a accentué la méfiance.

Du côté des FDS, elles accusent les communautés du non-respect des lois, de leur autorité et le refus des communautés de mettre à jour la documentation requise pour la circulation, ainsi que leur supposée collaboration avec les trafiquants et les terroristes.

Cette crise de confiance entre ces deux entités est à l'origine de plusieurs faits et tensions enregistrés à l'encontre des FDS. Les faits ci-dessous illustrent cette situation :

- 10 août 2015 : Mise à sac d'un poste de gendarmerie à la suite de la mort d'un civil, causée par un gendarme sur l'axe Ouangolo-Ferkessédougou ;
- Lynchage, le 16 novembre 2016, de deux gendarmes par la population après la mort d'un civil tué par un militaire à 70 km de Bouna (nord-est de la Côte d'Ivoire).
- Deux officiers de police et une autochtone du village tués à Nafona (commune de Soubakaniédougou, province de la Comoé, région des Cascades, Burkina Faso), le 12 janvier 2019 lors d'une mission d'interpellation de personnes impliquées dans un conflit fonciers

Afin de rétablir et renforcer la confiance entre les FDS et les populations, le gouvernement ivoirien a mis en place des Comités Départementaux de Sécurité (CDS) et des Cellules Civilo-Militaires (CCM) dans le cadre de la mise en œuvre de sa réforme du secteur de la sécurité dans chaque département (et appuyés par des précédents projets PBF). Ces mécanismes locaux contribuent à améliorer les relations entre les FDS et les populations. De plus, le Tribunal Militaire a organisé plusieurs tournées de sensibilisation dans les différentes casernes des FDS à travers le pays afin de rappeler leurs obligations, notamment en matière du respect des droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions. A cette sensibilisation, s'ajoute le passage en jugement et l'emprisonnement des FDS reconnus coupables d'infractions à l'égard des communautés. Ces actions et mécanismes locaux contribuent à améliorer les relations civilo-militaires. Toutefois, l'insuffisance de moyens financiers et matériels ne facilite pas la mise en œuvre de leur plan d'action. Ces initiatives méritent donc d'être particulièrement appuyées dans les zones frontalières

ciblées par ce projet, au vu des déficits encore existants et de l'ampleur potentiel de l'impact de ces déficits sur la consolidation de la paix, compte tenu de la menace de violence de la part des groupes armés non étatiques.

➤ *Une cohésion sociale fragilisée par un accès inéquitable à des services sociaux de base et des opportunités d'emploi limités*

Dans ce contexte, la **disponibilité des services sociaux de base** dans les zones frontalières des deux pays devient un enjeu majeur de construction de la confiance entre les populations et l'administration ainsi que de la prévention de conflit et d'infiltration par les GANE. En effet, comme l'expérience du Burkina Faso le montre, l'intégration de ces groupes dans le tissu social de certaines communautés s'est faite parfois à travers une substitution à l'Etat dans la provision de services sociaux, dans des zones où la présence de celui-ci est minimale ou inexistante.¹⁶ En Côte d'Ivoire, malgré la bonne couverture des centres sociaux, on trouve des départements dans la région de Bounkani sans aucun centre social ou complexe socio-éducatif. La zone du Nord-Est, qui inclut la région de Bounkani, enregistre la proportion la plus élevée de personnes sans accès à l'eau potable. (14.8%).

Par ailleurs, dans les deux pays, même quand des infrastructures sociales de base sont présentes, ces services souffrent d'un manque de personnel motivé et qualifié (un enseignant pour six salles de classe au primaire dans certaines écoles ou travailleurs sociaux sans moyens de mobilité, par exemple), d'un manque d'équipements adéquats (surtout dans les centres de santé) et d'une qualité de service qui reste en deçà des normes internationales. De tous les services sociaux de base, lors de la mission de terrain, il est ressorti que du côté ivoirien, l'accès à l'eau est une des premières demandes. Avec les effets combinés du changement climatique, d'un manque d'entretien de pompes existantes, cet accès limité est devenu une source de grande préoccupation et de conflits pour les communautés rurales du Bounkani et du Tchologo et donc un défi de consolidation de la paix. En guise d'illustration de cette situation de raréfaction en eau potable, le village de Kafolo dispose d'une seule pompe à eau pour 2 000 habitants et un tiers des pompes à eau des villages frontaliers sont hors d'usage. Des évidences matérielles confirment le début d'infiltration de certaines communautés par des groupes non-identifiés, à travers des dons en pompe à eau.

Du côté burkinabè, outre l'accès à l'eau, la traite des enfants, alimentée par des réseaux transfrontaliers, l'éducation et la formation des jeunes sont ressorties à la fois comme des défis et un enjeu majeur en lien avec l'encadrement et les meilleures perspectives qu'elles peuvent offrir pour les jeunes et pour les préserver d'éventuelles tentations d'embrigadement par les groupes armés non étatiques.

Les velléités d'implantation des groupes armés non étatiques dans les localités frontalières entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso sont relativement récentes (les attaques enregistrées au niveau de cette zone frontalière datent de 2018) et leur mode de recrutement n'est pas encore assez documenté. Cependant, il est communément admis sur la base des observations de terrain, des

¹⁶ Voir *Rapport d'information sur l'opération Barkhane* présenté le 14 avril 2021 à l'Assemblée Nationale Française par la Députée Françoise Dumas, Présidente de la Commission Défense Nationale et des Forces armées ; pp 28-31. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_def/115b4089_rapport-information.pdf
Réf aux témoignages recueillis au Nord de la Côte d'Ivoire lors de missions d'évaluations de dynamiques de conflits en août-octobre 2019 et avril-mai 2021.

missions d'évaluation du SNUD et de certains rapports d'informations d'opérations internationales (Barkhane, MINUSMA) que les frustrations liées aux privations et exclusions socioéconomiques sont systématiquement exploitées par les groupes armés non étatiques, particulièrement dans les zones où la présence étatique est faible. Outre la faible disponibilité des services sociaux de base, les conditions socio-économiques dans ces zones frontalières sont caractérisées par un taux de chômage élevé (plus de 60% hors emplois informel selon les statistiques nationales). L'activité économique principale de ces régions, l'agriculture, reste très faiblement mécanisée avec peu d'unités de transformations sur place. Ces difficultés socioéconomiques provoquent et nourrissent une frustration chez de nombreux jeunes garçons et filles qui se voient privés de perspectives viables pour un épanouissement socio-économique, les rendant plus vulnérables aux discours de recrutement des groupes armés non étatiques.

Parmi ces enfants et adolescents (filles et garçons) particulièrement vulnérables, figurent ceux victimes ou à risque d'exploitation et de traite. En l'absence d'une prise en compte adéquate de cette préoccupation, certains groupes d'enfants à risques tels que les enfants de la rue, les enfants talibés, les enfants pauvres vivant en milieu rural, les enfants en situation d'abandon scolaire, et les enfants déplacés internes, peuvent être particulièrement exposés au recrutement ou à l'exploitation sexuelle/mariage forcé pour les jeunes filles. Rejoindre un groupe armé non étatique peut apparaître comme une alternative pour échapper à la pauvreté, la marginalisation ou la discrimination. Le manque de systèmes de protection sociale et l'expérience de la violence y compris les violences basées sur le genre (cas des enfants non accompagnés ou séparés) exacerbe leur vulnérabilité. En outre, la forte mobilité qui caractérise ces zones frontalières, fragilise les liens avec leur famille proche ou élargie, qui aurait pu jouer un rôle de « filet de sécurité » ou être une source de soutien.

Les interventions de protection des garçons et des filles proposées dans ce projet, iront de la prévention à la prise en charge d'urgence, y compris l'appui psychosocial notamment pour les VBG et la réhabilitation des victimes par leur prise en charge holistique et leur réinsertion socio-économique, dans les zones ciblées comme plus à risque.

Face à ce contexte, adresser urgemment les besoins en services sociaux de base, particulièrement en eau potable, en services de santé, en éducation de qualité et en protection sociale pour les enfants, dans les zones cibles, rentre dans une logique de prévention de conflits, plus que de développement.

En outre, l'ensemble des défis et facteurs de conflits analysés ci-dessus, met en évidence la nécessité du renforcement du cadre institutionnel et opérationnel de gestion des zones frontalières, du renforcement des liens transfrontaliers entre les autorités locales, du renforcement de la confiance entre les communautés transfrontalières, entre ces communautés et les autorités, et avec les forces de sécurité, particulièrement face aux enjeux sécuritaires et les défis liés à la gestion des ressources naturelles et des terres.

Analyse des acteurs :

Acteurs	Dynamique de conflits
<p>Les Leaders religieux et coutumiers</p>	<p>Les chefs coutumiers et religieux continuent d’occuper une place prépondérante dans la vie des communautés. Ils sont un partenaire incontournable pour influencer les changements de comportements et promouvoir la consolidation de la paix dans la zone. Leur rôle est crucial dans la résolution des conflits inter et intracommunautaire. Cependant, leur présence de plus en plus marquée sur la scène politique avec des positionnements partisans amène parfois à une perte de légitimité et donc d’une réduction de leur influence. Dans les zones frontalières ciblées par ce projet, certains chefs de villages et leaders religieux ont communiqué un sentiment d’impuissance face aux dynamiques nouvelles d’insécurité et de consolidation de la paix dans leurs régions.</p>
<p>Les Jeunes filles et garçons</p>	<p>Les populations burkinabaise et ivoirienne sont majoritairement jeune. En Côte d’Ivoire 70% de la population a entre 13 et 35 ans. Cette réalité est reflétée dans les zones frontalières de mise en œuvre de ce projet. Cependant, les jeunes filles et garçons ont un accès limité aux opportunités économiques locales, aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits ainsi qu’aux services sociaux de base. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait des pesanteurs socioculturelles qui limitent leur espace d’action et de décision, voir même d’opportunités. Les jeunes ne sont pas suffisamment représentés dans les instances décisionnelles, ce qui peut conduire à des conflits intergénérationnels ; les jeunes filles et les jeunes garçons pouvant remettre en cause, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés.</p> <p>Dans un tel contexte, les adolescents et les jeunes ont un rôle d’autant plus important. Car, bien que les filles et garçons jeunes désœuvrés ou déscolarisés, les talibés et autres déplacés internes soient plus vulnérables à l’exploitation par les groupes armés non étatiques, les adolescents et jeunes sont aussi des vecteurs de paix et de cohésion sociale dans leurs communautés. Ils sont également de plus en plus nombreux à se préoccuper de ces questions et à s’investir pour les promouvoir individuellement ou regroupés en association.</p> <p>L’importance démographique et l’intérêt de ce groupe cible pour les préoccupations liées à la paix et la cohésion sociale en font un maillon incontournable pour tout changement social qui se veut durable. C’est dans cette optique que ce projet va privilégier le renforcement de leurs capacités ainsi qu’un meilleur accompagnement pour mieux intensifier, amplifier et valoriser leurs contributions.</p>
<p>Les Femmes</p>	<p>Malgré l’existence d’une stratégie nationale du genre et des lois en faveur des femmes, ces dernières demeurent très souvent dépendantes financièrement de leurs maris et sujettes à diverses violences basées sur le genre. Elles n’ont pas toujours un pouvoir de décision au sein de la communauté.</p> <p>Selon l’enquête régionale intégrée sur l’emploi et le secteur informel de 2018 (ERI-ESI 2018), dans la zone d’intervention du projet, plus de la moitié (54%) des inactifs sont des femmes. La raison principale de cette inactivité est marquée par les normes sociales qui attribuent la charge des tâches domestiques principalement aux femmes. La montée en puissance de la violence et l’insécurité dans la zone menace les principaux moyens de production locaux, ce qui freine les capacités régionales de création d’emploi et d’opportunités économiques croissant et ainsi le niveau de pauvreté des jeunes et des</p>

	<p>femmes. Dans ces zones frontalières, les femmes ‘actives’ pratiquent le plus souvent le commerce informel entre les deux côtés de la frontière. Elles ont souvent été victimes de tracasseries de la part des forces de l’ordre aux points d’entrées et de sorties. Avec la nouvelle menace sécuritaire, leur mobilité, ainsi que leurs activités rémunératrices de revenus, se trouvent négativement impactés. Il y a donc, une forte demande d’autonomisation qui est exprimée par les femmes. Cette autonomisation passe par le renforcement de leurs capacités – en matière d’organisation, d’entrepreneuriat, de plaidoyer et de leadership.</p> <p>Des évidences et témoignages attestent principalement d’une condition de victimes dans les dynamiques de conflits décrites précédemment. Par exemple, l’assassinat d’un Dozo à Noumoutiedougou (Burkina-Faso), l’enlèvement de trois personnes et les menaces à l’encontre des populations de Farakorosso et Sirakoro (Burkina-Faso) par des IANI radicaux dans la commune de Mangodara (Burkina-Faso) ont entraîné des déplacements de populations de ces dits villages vers Mangodara. Environ 835 ménages (soit 6 302 individus) sont arrivés à Mangodara selon le dénombrement du CODESUR à la date du 18/09/2021. 80% des déplacés sont des femmes et des enfants.</p> <p>Peu d’évidences sont disponibles pour une analyse qui pourrait par exemple mettre en exergue le rôle des femmes dans l’infiltration des GANE ; dans le recrutement pour ces groupes ou encore au sein de mécanismes formels locaux de gestions de conflits.</p>
<p>Les médias et journalistes</p>	<p>Les médias et les journalistes peuvent jouer un rôle primordial dans la promotion des valeurs de cohésion sociale. Ils constituent un puissant instrument de changement de mentalité en rendant audibles les paroles et les actes de ceux qui en sont généralement privés notamment les adolescents et les jeunes. Dans le cadre de ce projet, les médias sociaux et les radios communautaires seront mobilisés pour diffuser et relayer des messages sur la paix et la cohésion sociale.</p>
<p>Les autorités locales</p>	<p>Au niveau local, les parties en conflit peuvent se tourner vers les autorités locales telles que la mairie, ainsi que vers le Conseil Villageois de Développement (CVD). Ce dernier fonctionne comme une assemblée générale du village et est censé être apolitique – les élus au conseil municipal n’ont pas le droit d’appartenir au bureau du CVD. Il peut aussi jouer un rôle dans la gestion des conflits en milieu rural, en particulier dans le cas de conflits fonciers. Les autorités locales peuvent agir à plusieurs niveaux. Dans certains cas, la mairie organise des débats, des instances de dialogue, des journées portes ouvertes et a mis en place une boîte à suggestions afin d’établir une meilleure communication entre elle et ses administrés. Cependant, dans le cadre des conflits intergénérationnels, l’autorité locale ne dispose pas actuellement de mécanisme efficace pour la gestion. Aussi la gestion souvent politisée de cette administration locale, fait naître une méfiance au niveau de la population.</p>
<p>Commission Nationale des Frontières et commission mixte</p>	<p>Dans le contexte actuel d’insécurité et les tentatives répétées d’infiltration et d’implantation de bases de groupes armés non étatiques, les déficits de gouvernance des zones frontalières, y compris l’absence de démarcation et de matérialisation des frontières entre le Burkina-Faso et la Côte d’Ivoire constitue un sérieux défi à la</p>

<p>de gestion des frontières</p>	<p>prévention des conflits en général et de la présence des groupes armés non étatique en particulier. En effet, la faiblesse des systèmes d'informations et de gestion des zones frontalières des deux côtés permet aux groupes armés de manœuvrer facilement entre les deux frontières, profitant également des vastes forêts classées bordant les deux pays., Il parait impérieux de renforcer la gestion intégrée des espaces transfrontaliers y compris à travers la matérialisation des frontières et la promotion du dialogue inter et intracommunautaire et religieux. Il convient aussi d'appuyer les structures nationales chargées de la gestion des frontières pour l'élaboration d'un guide de prévention et gestion des conflits frontaliers et sa diffusion. Les Commissions nationales des frontières des deux pays sont opérationnelles et jouissent d'un bon niveau de coopération.</p> <p>Quant à la commission mixte de gestion des frontières, elle œuvrera pour la promotion et le renforcement du dialogue interétatique et entre les populations de part et d'autres des frontières de même que l'appui à la mise en œuvre des textes régionaux sur la libre circulation des personnes.</p>
<p>FDS</p>	<p>Les forces de défense et de sécurité (FDS) sont présentes dans les communes cibles de l'intervention mais avec peu de moyens de surveillance et de sécurisation. Certains sont accusés de corruption et d'abus de pouvoir. Les FDS constituent des cibles prioritaires pour les groupes armés non étatiques y compris les groupes terroristes. Cette situation est aggravée par de nombreux défis et contraintes tels que la complicité de certains individus avec les auteurs des attaques ; la difficulté d'identification de certaines personnes interpellées, due entre autres à l'absence de documents d'identité. En outre, la crise de confiance entre les FDS et les populations limite le partage d'informations, crucial pour que les FDS assurent la sécurité des populations.</p>
<p>Les groupes d'auto-défense (les dozo)</p>	<p>Les Dozo sont une organisation de chasseurs traditionnels très répandue dans la zone de mise en œuvre du présent projet (l'ouest du Burkina Faso et Nord de la Côte d'Ivoire). Ils n'ont pas de cadre formelle de collaboration transfrontalière et sont souvent accusés de violation présumée de droits humains.</p> <p>Ils sont bien impliqués dans les communautés locales et par conséquent écoutés et respectés par ces dernières. Il s'agira de renforcer leur implication dans les questions de police de proximité et de gestion des zones frontalières.</p>

Les Capacités de Paix existantes

Au-delà des instruments de la CEDEAO, les deux pays avaient signé un Traité d'amitié et de coopération (TAC) le 29 juillet 2008. Le TAC a été renforcé par la signature d'un accord-cadre relatif à l'institutionnalisation des rencontres périodiques de concertation entre les autorités administratives frontalières du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, le 30 juillet 2014 et d'un accord-cadre de coopération transfrontalière, le 31 juillet 2019. Ces instruments ont permis une étroite collaboration entre les autorités ivoiriennes et burkinabè pour contenir l'expansion de l'insécurité. Plusieurs rencontres entre les Gouverneurs, les Haut-Commissaires, les Préfets et les Maires des localités frontalières ont été organisées pour mutualiser les efforts contre les groupes armés non étatiques. Ces dispositifs de coopération et de concertation sont indispensables et

doivent être renforcés et opérationnalisés au niveau local, y compris entre les services techniques et les FDS.

Il existe du côté du Burkina Faso, plusieurs structures institutionnelles et communautaires impliquées dans la prévention et la gestion des conflits : les Commissions nationales des frontières des deux pays travaillent ensemble sur les défis communs ; l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGEC) dispose des démembrements jusqu'au niveau communal ; les Commissions de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV) sont fonctionnelles dans toutes les communes ; les organisations de la société civiles ; les chefs coutumiers et religieux ; etc. Ces structures ont des équivalences en Côte d'Ivoire à savoir entre autres l'observatoire national de la cohésion sociale, les comités de paix au niveau local.

Les populations vivant de part et d'autre de la frontière ont souvent en partage des éléments culturels qui les rapprochent. Ceci, ajouté à leur histoire, constitue un avantage sur lequel toute action de prévention des conflits, de renforcement de la confiance et de consolidation de la paix devrait s'appuyer. De nombreuses références à ces liens culturels et parfois familiaux entre les communautés des régions frontalières sont mis en avant par les acteurs locaux.

C'est dans ce contexte que les deux Commissions nationales des frontières récemment installées dans les deux pays travaillent dans un esprit de collaboration afin d'aplanir les différends dans cette zone frontalière. Des accords de coopération ont été signés et des activités communes ont déjà été réalisées par les deux pays pour la paix et la sécurité dans cette zone frontalière, notamment :

- La rencontre préparatoire de la première session de la Commission Mixte Paritaire de Matérialisation de la Frontière Côte d'Ivoire-Burkina tenue le 12 décembre 2014 ;
- La rencontre tripartite des autorités administratives frontalières des régions des Cascades, du Tchologo et de Sikasso les 27 et 28 septembre 2018 à Banfora ;
- La tenue les 9 et 10 mars 2017 à Gaoua (Burkina Faso) d'une rencontre tripartite entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana en vue du renforcement de la coopération transfrontalière entre les trois pays ;
- L'atelier sous régional de mise en place du cadre de coopération transfrontalière de l'espace Côte d'Ivoire-Burkina Faso- Ghana les 16 et 17 mai 2019 à Bouna ;
- La tenue de la première rencontre des membres de la commission mixte paritaire de matérialisation de la frontière Côte d'Ivoire-Burkina du 17 au 18 février 2021 suivie de cérémonie d'installation de la commission mixte paritaire de matérialisation de la frontière Côte d'Ivoire Burkina, le 19 février 2021 à Abidjan.

Les efforts bilatéraux en cours entre les deux pays pour la délimitation et la démarcation des frontières peuvent être renforcés par un appui technique pour une matérialisation des frontières déjà identifiées de manière bilatérale entre les deux pays et un renforcement des capacités des agents en charge pour une bonne gouvernance des frontières.

Dans ce cadre, des organisations d'adolescents et de jeunes (Parlement des enfants, Parlement des jeunes, les bureaux communaux des enfants et jeunes, le conseil national de la jeunesse, les club messagers de paix) ont été identifiés comme acteurs importants ayant une compréhension fine des situations locales et des relations qui prévalent au sein des communautés frontalières. Ceci leur permet de travailler avec des populations qui ne sont pas facilement accessibles. Par ailleurs, ces organisations jouent un rôle d'impulsion vis-à-vis des diverses institutions et instances de la société (Mairie, Conseil National des Jeunes) ainsi que dans des communautés isolées ou dans des

systèmes apparemment non structurés et des mouvements informels. Pour contribuer à la cohésion sociale dans un climat marqué par les risques de manipulation liés à l'influence des groupes armés non étatique, les jeunes et les adolescents doivent être en position de mener des dialogues, des initiatives et des changements dans leurs communautés.

b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants¹⁷, et comment il garantit l'appropriation nationale.

Le projet s'inscrit dans les priorités des Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. Au-delà de son alignement aux stratégies nationales, ce projet contribuera à la mise en œuvre du Traité d'amitié et de coopération (TAC) signé le 29 juillet 2008 entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, les Plans d'action des Commissions Nationales des deux pays et renforcera la dynamique de concertation entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, ce qui constitue une garantie d'appropriation par les acteurs nationaux. De plus, le défi sécuritaire marqué par les groupes armés non étatique qui fragilisent la paix et la cohésion sociale dans les deux pays et particulièrement dans la zone cible du projet est devenue depuis les trois dernières années, une préoccupation prioritaire pour la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso. Ainsi, de manière générale, la coopération sous régionale et particulièrement celle de la Côte d'Ivoire et du Burkina se présentent comme la meilleure stratégie pour lutter efficacement contre ces défis afin de garantir la paix, la sécurité et le bien-être des populations des deux pays. Accompagner l'amélioration de cette collaboration à travers un renforcement de capacités des institutions concernées et un appui à leurs activités prioritaires apparaît comme un engagement stratégique pour la consolidation de la paix dans la durée.

Par ailleurs, le timing de cette intervention du PBF est également opportune car il bénéficiera d'une dynamique nationale, régionale et continentale de renforcement de la gouvernance des zones frontalières ou périphériques au vu de l'avancée de la menace des groupes armés non étatique. En effet, quoique les Commissions nationales des frontières des deux pays soient établies depuis plusieurs années, l'opérationnalisation de leurs plans d'actions pour ce qui est de la frontière Côte d'Ivoire/ Burkina-Faso a été accentué à partir du troisième trimestre de 2020, au vu d'attaques répétées enregistrées à partir du mois de juin 2020 le long de la frontière. La priorité stratégique qu'accorde actuellement les deux pays à la gouvernance de ces zones frontalières offre aussi une garantie de mise à disposition de moyens adéquats, qui devraient faciliter la mise en œuvre du projet, en coopération avec les institutions nationales pertinentes.

Pour les Nations Unies, le projet répond aux objectifs de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) ainsi que les Objectifs de développement durables.

c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement.

Les **interventions existantes** dans le secteur du projet peuvent être résumées comme suit:

¹⁷ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projets transfrontaliers			
« Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma » (2019-2022) ONUDC	Suède \$ 729,000	Renforcer l'efficacité des institutions, assurer l'accès équitable à la justice pour tous et promouvoir l'Etat de Droit	Complémentarité avec les actions de soutien aux commissions nationales des frontières
Projet Régional de renforcement de la confiance entre les populations et les autorités dans le cadre des opérations de la Force conjointe du G5 Sahel 2020-2021 ONDC	Norvège \$ 1, 127,000	Chaine pénale -criminalité organisée- terrorisme- Extrémisme violent	Complémentarité avec les actions de soutien à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée
Renforcement de la chaîne pénale classique et de l'accès à la justice au Mali, Burkina Faso et Niger	Pays Bas et Idlo 18, 451,061 euros	Chaine pénale -criminalité organisée- terrorisme- Extrémisme violent	Complémentarité avec les actions de soutien à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée
Renforcer la gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles des espaces de la Comoé et de Tai (Pro2GRN) 2020-2024	GIZ, UE \$ 10M	Gestion ressources naturelles, gestion durable espaces verts et parc national de la Comoé.	Complémentarité avec le projet dans le renforcement des cadres locaux de concertations et de dialogue, dans la gestion des ressources naturelles et forestières, notamment dans l'exploitation du parc de la Comoé et de Tai.
Projets nationaux en Côte d'Ivoire			
Programme Social du Gouvernement	Gouvernement Côte d'Ivoire	Renforcement de l'action du Gouvernement dans les domaines de la	Complémentarité avec le projet ; opportunités de

(PSGouv2) 2021-2022		sante/protection sociale ; éducation ; accès aux biens de première nécessité ; emploi autonomisation des jeunes et des femmes ; bien être en milieu rural.	synergies d'actions catalytiques et de contribution à l'orientation stratégique et prioritaire du PSGouv2.
Accelerating Sanitation and Water for All (ASWA –2) durée 3 ans	Gouvernement des Pays-Bas : \$2, 236,183.32	Accès à l'Assainissement (ATPC) + Accès à l'Eau	Le présent projet complètera avec l'Accès à l'Eau
Resilience For Peace R4P	USAID \$ 9 M	Renforcement de la résilience des populations au Nord de la Côte d'Ivoire	Complémentarité avec le projet.
Projets nationaux au Burkina Faso			
Projet d'appui à la promotion, à la protection des jeunes consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne dans les Régions du Sahel, du Nord et de l'Est	PBF 1.5 millions \$US	Initiative de promotion des jeunes comme acteurs pour la consolidation de la paix dans les régions cibles	La proposition actuelle concerne une zone géographique différente Elle permet d'élargir l'initiative de promotion de la paix par l'engagement des jeunes à d'autres régions
Projet Justice pour les enfants en situation de mobilité	EU 1.2 million d'Euro	Protection des enfants en mobilité	Complémentarité avec le secteur WASH et la lutte contre la radicalisation des jeunes
Programme Cohésion Sociale, Sécurité et Etat de Droit (CoSED) – PNUD	51 millions USD (Suède, Allemagne)	Cohésion sociale Sécurité Prévention conflits	Complémentarité sur les aspects de prévention de conflits, de cohésion sociale
Projet de promotion de la participation citoyenne et de la cohésion sociale (PaCoS) PNUD-UNHCR	Funding Windows 1,1 millions USD	Cohésion sociale Sécurité Communautaire Prévention conflits	Complémentarité sur les aspects de prévention de conflits, de cohésion sociale
Programme Décentralisation et Développement	BMZ 20,7 Milliards XOF	Cohésion sociale Sécurité Communautaire Prévention conflits	Complémentarité sur les aspects de prévention de

Communal (PDDC), phase 5 – GIZ			conflits, de cohésion sociale
Le projet d'appui à la Gouvernance Locale et à la Cohésion sociale (GoLCoS)	Pays-Bas 12 millions USD	Cohésion sociale Sécurité Communautaire Prévention conflits	Complémentarité sur les aspects de prévention de conflits, de cohésion sociale

Ce projet est complémentaire à d'autres projets mis en œuvre par les partenaires dans les zones frontalières ciblées. Cependant, l'avantage comparatif des Nations Unies, consiste en une présence décentralisée à travers des bureaux de terrain des deux côtés de la frontière. En effet, les Nations Unies dispose d'un bureau conjoint basé à Korhogo dans le nord de la Côte d'Ivoire au sein duquel l'UNICEF et le PNUD sont présents. Du côté du Burkina Fasso, la présence des Nations Unies est effective à Bobo-Dioulasso, avec la mise en place depuis 2019 d'un bureau intégré des Nations Unies dont le PNUD assure le leadership. Cette présence des Nations Unies dans des régions mitoyennes à la zone d'intervention permet, dans la mise en œuvre du projet de pallier certains déficits de gouvernance décentralisée ; de développer/renforcer plus facilement, avec la collaboration des autorités locales et des populations, des systèmes et mécanismes de gouvernance locale avec un potentiel de pérennisation. Les deux agences ont également une solide expertise et expérience dans l'appui à la prestation de services sociaux multisectoriels pour le renforcement de la cohésion sociale, ainsi que dans le développement d'approches participatives notamment des adolescents et des jeunes, y compris dans le renforcement de leurs compétences et de leur engagement.

Il est unique dans le sens où il contribue à adresser un déficit stratégique dans la consolidation de la paix et de la lutte contre l'extrémisme violent, celui d'une gouvernance holistique des zones frontalières, alliant aspect sécuritaires, services sociaux, prévention des conflits et consolidation de la paix. Jusque-là, la gouvernance frontalière dans les pays de la région ouest africaine se limitait principalement aux problématiques sécuritaires. Ainsi, au-delà de l'investissement de ce projet (qui peut paraître limité financièrement au vu des besoins), son impact catalytique vis-à-vis des deux gouvernements, qui pourront être amenés, à travers le renforcement de capacités de leurs institutions de gestion des zones frontalières et des infrastructures communautaires de base, à intégrer de manière opérationnelle cette gouvernance frontalière holistique, représente également un élément novateur.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet

Ce projet vise à réduire les vulnérabilités communes des populations des zones frontalières entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire pour renforcer la cohésion sociale, lutter contre l'insécurité, les déplacements et prévenir les menaces liées à l'influence accrue des groupes armés non étatique. Via une coopération transfrontalière accrue, le projet contribuera à l'atteinte de ces objectifs en renforçant le cadre institutionnel de gestion des zones frontalières, la résilience des populations, la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité, en améliorant l'accès aux

services sociaux de base de qualité pour une meilleure prévention et réponse aux menaces par les groupes armés non étatiques ; à la violence et à l'exploitation y compris les VBG. Ce dernier s'organisera autour de deux principales stratégies.

La première porte sur le renforcement de l'accès des populations aux services sociaux de base et à une gestion communautaire plus inclusive de ces services pour adresser des besoins prioritaires exprimés par la population et susceptibles de créer ou d'accentuer des conflits et d'offrir des opportunités de substitution à l'État par des groupes armés non étatique, selon le mode opératoire déjà observé dans d'autres contextes. Les sources d'approvisionnement en eau potable dans la zone seront renforcées pour approvisionner un nombre optimal de population, des établissements sanitaires communautaires et des écoles primaires. Le choix des sources à exploiter, des communautés à approvisionner, des ESPC et écoles bénéficiaires se fera avec l'implication des services techniques décentralisés de l'Etat, des autorités locales décentralisées et des leaders traditionnels. Le renforcement des capacités de la communauté accompagne le volet d'installation des infrastructures pour garantir la pérennisation de ces ouvrages. L'opération d'entretien et de maintenance sera assurée par la communauté elle-même par le biais d'un comité mis en place et majoritairement composée par des femmes qui seront accompagnées afin d'assurer la durabilité des installations en place.

- En plus d'être un droit essentiel à la préservation de la vie et de la dignité humaine, l'accès à l'eau potable est l'un des axes majeurs identifiés par les communautés elles-mêmes pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. En améliorant la disponibilité de l'eau potable au niveau de la communauté, dans les centres de santé et au niveau des écoles, particulièrement dans les communautés rurales frontalières des deux pays, le projet répond à une de leur préoccupation pressante exprimée lors des missions exploratoires et contribue à la réduction ou l'atténuation de conflits potentiels liés au difficile accès à cette ressource de plus en plus rare. Il réduit aussi les opportunités d'une substitution à l'état par des groupes non identifiés offrant des accès à l'eau potable d'une manière durable.
- La prévention et la prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitation parfois exposés à l'endoctrinement et au recrutement par des groupes armés non identifiés ainsi qu'à la traite transfrontalière est également une préoccupation partagée entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso au regard de l'importance du flux migratoire. Les données statistiques recueillies auprès des directions régionales en charge de l'action sociale des Cascades et du Sud-Ouest indiquent que 331 enfants présumés victimes de traite ont été interceptés sur leur ressort territorial en 2020. L'ampleur du phénomène reste préoccupante pour 2021 puisque 277 enfants présumés victimes de traite ont déjà été interceptés dans ces deux régions au cours du premier semestre 2021. Selon la Direction générale de la Famille et de l'enfant du Burkina-Faso, 72 enfants burkinabè ont été interceptés en Côte d'Ivoire au premier semestre 2021. Cette préoccupation qui est régulièrement abordée lors des traités d'amitié et de coopération (TAC) fait l'objet de deux accords bilatéraux entre les deux pays. En l'absence d'un dispositif efficace de protection, les enfants victimes ou à risques de traite en particulier et ceux victimes de violences, d'exploitation et d'abus en général, peuvent être ciblés par les groupes armés non étatiques

pour leur enrôlement. Il s'agira dans le cadre de la présente intervention, de renforcer la présence et les capacités des services sociaux déconcentrés et d'outiller les acteurs institutionnels et communautaires œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance pour une meilleure identification et une prise en charge appropriée des enfants en besoin de protection dans les zones transfrontalières cibles du projet. Pour ce faire, il est prévu la mise en place/renforcement des réseaux (provinciaux et communaux) et des cellules communautaires de protection de l'enfant pour une réponse rapide et multisectorielle. Des postes avancés des services sociaux seront mis en place dans les zones frontalières et la mobilité des travailleurs sociaux sera renforcée pour un meilleur contact avec les communautés et la détection des cas. En outre, un réseau transnational (BF-CI) sera mis en place pour faciliter le partage d'information et la collaboration entre les acteurs de la protection de l'enfant en vue d'améliorer la gestion des cas d'enfants en mobilité entre les deux pays. Un accent particulier sera également mis sur la dimension prévention des violences faites aux enfants en général et celle du recrutement d'enfants par les GANE en particulier à travers l'organisation d'une campagne de sensibilisation des groupes à risques (enfants talibés, enfants déscolarisés, désœuvrés, etc.) et des dialogues intergénérationnels au sein des communautés transfrontalières. Il s'agira d'organiser des fora qui réuniront les différentes générations pour harmoniser les vues et adresser ensemble les préoccupations liées à la cohésion sociale et au recrutement d'enfants par les GANE.

- L'engagement des adolescent-e-s et jeunes (U-report, Jeunes bloggeurs) à travers la valorisation des outils digitaux notamment avec l'utilisation de plateformes d'échanges (on line et off line) permettant la diffusion d'informations fiables, l'alerte précoce et le feedback communautaire dans un souci de prévention. Selon l'EDS 2012, plus de 51% des adolescents et jeunes de 15-24 ans sont analphabètes et 57 % de la population au centre-Nord est analphabète. La pénétration du téléphone portable est élevée et se situe à 87 % dans les zones rurales et 92 % dans les zones urbaines. L'utilisation d'Internet est faible, surtout chez les filles. Les données de l'enquête MICS-5 de 2016 montrent que 42 % des garçons âgés de 14 à 25 ans ont utilisé au moins une fois l'internet, mais que seulement 19 % des filles l'ont fait.
- Les jeunes garçons et d'autant plus les jeunes filles sont souvent absents dans les sphères de gouvernance au niveau local et national et se sentent marginalisé-e-s. Ce constat est corroboré par un rapport de sondage U-Report mené en 2020, selon lequel plus de 70% des jeunes et adolescents des régions frontalières à la Côte d'Ivoire (Sud-ouest et des Cascades) estimaient que l'avis des jeunes n'était pas assez pris en compte ou que les jeunes étaient rarement consultés alors que 77% d'entre eux souhaiteraient s'engager plus pour le développement. Si l'on reconnaît que les jeunes garçons (et dans une moindre mesure les jeunes filles) sont à la fois acteurs et victimes dans la plupart des conflits/tensions, il apparaît impérieux de prendre en compte leurs aspirations dans le domaine de promotion de la paix et de la cohésion sociale et la contribution qu'ils peuvent apporter dans l'alerte précoce et la prévention du recrutement. Au regard de ce qui précède, la présente intervention entend mettre une emphase particulière sur la participation et l'engagement des jeunes en faveur de la prévention des conflits et de la cohésion sociale conformément à la stratégie multisectorielle des Nations Unies qui invite à investir dans les jeunes et les

adolescent-e-s en tant que citoyens et porte-paroles actifs, pour atteindre leur plein potentiel.

- L'implication des jeunes pour animer des sensibilisations via les radios de proximité ainsi que la formation des différents groupes cibles (jeunes, femmes, leaders d'opinion, religieux, chefs coutumiers etc.) sur les compétences pour la paix avec un accent spécifiques sur les techniques de transformation des conflits, la cohabitation transfrontalière et la collaboration entre les autorités locales et les communautés. L'implication des jeunes et de leurs points de vue dans la réflexion sur la meilleure façon de relever les défis des conflits locaux et d'accroître la cohésion sociale et la paix à travers des approche HCD (Human Centred Design).

La deuxième stratégie visera le renforcement de la gouvernance des zones frontalières en s'articulant autour de trois piliers essentiels.

- Appui institutionnel ciblé aux institutions en charge de la gestion des zones frontalières, afin de renforcer leur capacité, la coopération transfrontalière et de s'assurer d'une continuité des initiatives du projet au terme des 24 mois de financement du PBF. Ainsi, ces structures seront accompagnées dans la mise en œuvre des politiques en matière de gestion de la zone frontalière entre les deux pays, les rencontres d'échanges sur les problématiques transfrontalières entre les deux pays. Également, les initiatives de matérialisation de la frontière entre les deux pays seront soutenues. Les capacités des acteurs frontaliers sur la libre circulation des personnes et des biens, y compris la prévention des tracasseries d'usage pendant la circulation entre les deux pays seront renforcées en tenant compte de la pandémie de Covid-19. Au niveau communautaire, les mécanismes locaux (CCM, CCE, CDS, CCFV, CP) seront animés par les acteurs locaux. Les rôles et responsabilités qui leurs seront confiés permettront d'inhiber le sentiment d'exclusion dans les prises de décisions. Ces mêmes acteurs seront impliqués dans la gestion communautaire de certains services sociaux. Cette synergie d'action entre le PNUD et l'UNICEF aidera les acteurs locaux à gérer pacifiquement les conflits dans la zone frontalière en les plaçant au centre de toutes les initiatives.
- Rétablissement ou renforcement de la confiance entre les forces de sécurité et les communautés frontalières par le renforcement des capacités des infrastructures sécuritaires et des mécanismes de coopération entre les FDS et les populations. Ainsi, les infrastructures sécuritaires dont le niveau de délabrement est perceptible seront réhabilitées et équipées afin que les FDS offrent un service de qualité aux populations. Les mécanismes locaux (CDS, CCM, CCE, police de proximité) de coopération et de collaboration entre FDS et populations civiles seront redynamisés et promus. Ils seront animés par les acteurs locaux, incluant les jeunes et les femmes. Des activités civilo-militaires seront également menées pour soutenir et maintenir la confiance entre les deux parties.
- Renforcement des mécanismes locaux de prévention et de gestion pacifiques des conflits communautaires internes et transfrontaliers. Ainsi, les comités de paix, les commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) ou tout autre mécanisme local œuvrant pour la paix seront redynamisés et outillés pour pleinement jouer leur rôle au niveau local. Les

activités de rapprochement communautaire comme les dialogues intercommunautaires, les activités socio-culturelles seront réalisées pour gérer pacifiquement les conflits existants et favoriser la cohabitation pacifique et la cohésion sociale au niveau communautaire. Ces dialogues au cours desquels les communautés pourront régler de manière inclusive et pacifique les conflits récurrents (conflits fonciers transfrontaliers, conflits éleveurs agriculteurs, conflits culturels etc.), seront l'opportunité d'une sensibilisation sur la nécessité de leur collaboration avec les agents forestiers ; de leur implication dans la préservation des réserves naturelles et d'une gestion participative des services communautaires.

Enfin, il convient de rappeler que la mise en œuvre du projet se fera de manière conjointe par les Agences du système des Nations Unies (PNUD et UNICEF) et en collaboration étroite avec les Ministères partenaires, la Société Civile (acteurs des droits humains...), les associations des femmes, de jeunes pour renforcer la synergie d'actions entre toutes les parties prenantes. Au titre de la synergie entre les deux composantes du projet, les agences de mise en œuvre entreprendront un ciblage conjoint des bénéficiaires et tâcheront de créer des passerelles de communication et de coordination entre les institutions de gestion des zones frontalières, les communautés bénéficiaires de services sociaux ainsi que les mécanismes locaux de gestion de conflits. En outre, certains acteurs des institutions de gestion des zones frontalières seront encouragés à participer aux mécanismes de gestion communautaire des services sociaux de base. L'objectif de cette mise en cohérence entre les deux composantes du projet étant de faciliter un échange d'informations organique, le renforcement de la confiance et la collaboration entre les communautés, les agents de sécurité et les représentants de l'administration locale, afin de contribuer à une meilleure sécurisation et amélioration de la cohésion sociale dans les zones frontalières.

b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet

SI les deux pays disposent d'un cadre institutionnel renforcé pour la gouvernance des zones frontalières et la coopération transfrontalière ;

SI la confiance entre les communautés, les forces de défense et de sécurité et l'administration est améliorée à travers un renforcement des cadres de concertation civilo-militaires ; une meilleure provision et gestion communautaire de services sociaux de base prioritaires dans les zones frontalières ciblées par le projet ;

SI les communautés, y compris les jeunes, ont accès à un espace sécurisé de dialogue intergénérationnelle, communautaire et de participation citoyenne à la gouvernance locale et aux initiatives de promotion de la paix et de cohésion sociale ;

ALORS les communautés des zones frontalières seront moins vulnérables aux conflits intercommunautaires et intergénérationnels et à l'infiltration des groupes armés non étatique, bénéficiant ainsi de la résilience accrue et contribuant à la stabilisation de cette zone, dans une dynamique régionale de prévention de conflit. Les communautés vivront dans une meilleure

condition de vie avec accès aux services d'eau potable améliorés, services prioritaires exprimés par eux-mêmes, et bénéficieront des services de qualité avec l'accès à l'eau potable dans les établissements sanitaires et les écoles

a) Fournir une description narrative des principales composantes du projet

Ce projet vise comme résultat à réduire la vulnérabilité des populations des zones frontalières entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire face aux dynamiques évolutives de conflit en lien avec la crise au Sahel. Il s'agit de renforcer la cohésion sociale, la sécurité et la résilience des populations. Via l'amélioration du cadre de gouvernance de la gestion des zones frontalières à travers le renforcement des capacités des populations, des FDS et des cadres de concertation, ces structures permettront de prévenir et gérer les conflits. Aussi, au regard de la situation de vulnérabilités des populations, il convient de renforcer les services sociaux de bases, leur accessibilité et leur qualité mais aussi de permettre aux populations d'être co-acteurs du cadre de renforcement de la gouvernance, particulièrement aux jeunes et aux femmes, acteurs essentiels à la prévention des conflits.

Pour l'atteinte des résultats les activités seront organisées en tenant compte du caractère transfrontalier du projet avec des zones d'intervention dans les deux pays et des cibles complémentaires. Aussi, les deux axes stratégiques du projet vont mutuellement et de façon synergique interagir en vue d'amplifier les retombées et maximiser l'impact. D'un point de vue de cohérence géographique, les actions des deux résultats vont se dérouler, autant que possible, dans les mêmes communes et localités de manière que les mêmes communautés puissent bénéficier de renforcement de capacités sur les questions de gestion de frontière et de prévention de conflits mais aussi sur l'accès aux services sociaux de base. Ensuite, d'un point de vue cohérence et synergie thématique, des messages et sensibilisation liés à la cohésion sociale, le rôle des infrastructures dans la prévention de conflits et la consolidation de la paix seront livrés aux comités de gestion de point d'eau ainsi qu'aux communautés bénéficiaires de ces infrastructures.

Résultat 1 : Les cadres de concertation dans les zones frontalières entre les populations, les autorités et les FDS sont fonctionnels et contribuent à renforcer la cohésion sociale

Produit 1.1 : Les capacités des institutions et des acteurs en charge de la gestion des zones frontalières sont renforcées

Activité 1.1.1 : Renforcement du cadre institutionnel pour la coopération transfrontalière entre la CIV et le BF, via le renforcement des cadres de concertations entre les deux pays, y compris entre les autorités administratives, élus locaux, les FDS et les leaders communautaires des localités frontalières, le soutien aux initiatives des deux Commissions Nationales des Frontières pour améliorer les cadres juridiques, institutionnels et opérationnel de gestion des zones frontalières, ainsi que des initiatives de démarcation et de matérialisation des frontières. Il sera aussi question de faciliter les rencontres de haut niveau dans le cadre du traité d'amitié et de coopération entre les deux pays.

Activité 1.1.2 : Appui aux structures nationales chargées de la gestion des frontières via l'élaboration d'un guide de prévention et gestion des conflits frontaliers et sa diffusion.

Activité 1.1.3 : Renforcement des capacités des acteurs frontaliers et transfrontaliers sur la libre circulation des personnes et des biens, la préservation des ressources naturelles y compris la prévention et la sanction des tracasseries d'usage pendant la circulation entre les deux pays, dans le respect des mesures liées à la pandémie de la Covid-19.

Produit 1.2 : La confiance entre les forces de sécurité et les communautés frontalières est accrue à travers le renforcement des capacités des postes frontaliers et des mécanismes de coopération entre les FDS et les populations ;

Activité 1.2.1 : Renforcement des capacités opérationnelles des postes frontaliers, en les équipant (notamment des équipements d'éclairage, de communication...) en formant les différents acteurs sur la prévention et la gestion des conflits et en sensibilisant les communautés sur les règles et procédures de la traversée des frontières.

Activité 1.2.2 : Vulgarisation du concept de la stratégie de police de proximité (PdP), pour lutter contre les groupes armés non étatique notamment en privilégiant un partage de renseignement organique entre les populations et les forces de défense et de sécurité.

Activité 1.2.3 : Renforcement des capacités des FDS sur les questions des droits de l'homme, sur le genre, ainsi que de la collaboration entre les FDS et les populations dans les zones frontalières cibles à travers des cadres de dialogue favorisant la connaissance mutuelle et le partenariat.

Produit 1.3 : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de gestion des conflits, y compris ceux en lien avec l'exploitation du parc de la Comoé, sont renforcés dans les zones transfrontalières cibles

Activité 1.3.1 : Renforcement des commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV)/Comité de paix, y compris dans la prise en compte des besoins spécifiques des femmes en lien avec les plans de développement locaux des collectivités locales (Conseils régionaux, Mairies).

Activité 1.3.2 : Renforcement de la cohabitation pacifique entre les communautés transfrontalières à travers des activités de rapprochement communautaires et socio-culturelles, avec une attention particulière sur les besoins des jeunes et aussi des femmes.

Activité 1.3.3 : Soutien au processus d'élaboration ou de revue des chartes foncières dans les zones transfrontalières ciblées ainsi que sa vulgarisation et son appropriation par toutes les parties prenantes.

Résultat 2 : Les services sociaux de base prioritaires sont renforcés pour répondre aux besoins immédiats exprimés par les populations et pour consolider la cohésion sociale à travers la gestion communautaire.

Produit 2.1 : Les institutions techniques et les acteurs clés du secteur de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement ont des capacités renforcées pour la fourniture durable de services de

qualité, équitables, inclusifs et participatifs, pour renforcer la cohésion sociale et la prévention des conflits.

Activité 2.1.1 : Identification des forages existants à débit suffisant qui pourront être utilisés pour alimenter des systèmes de mini adduction d'eau potable.

Activité 2.1.2 : Réalisation de douze systèmes de mini-adduction d'eau potable simplifiée fonctionnant à l'énergie solaire et pouvant alimenter aussi bien la communauté, l'école et le centre de santé.

Activité 2.1.3 : Formation de douze comités (à composition multiculturelle) de gestion sur la cohésion sociale et maintenance durable communautaire et inclusive des systèmes de mini-adduction d'eau potable couplée avec la promotion de l'hygiène, à travers le leadership des femmes.

Produit 2.2 : Les enfants victimes (filles et garçons) ou à risques de violences, d'exploitation, de traite ou vulnérables au recrutement par les GANE dans les deux zones transfrontalières ont accès à des services de protection renforcés qui fournissent une réponse holistique à leurs besoins de protection, y compris les déplacements et la traite

Activité 2.2.1 : Formation des acteurs de la protection de l'enfance (travailleurs sociaux, FDS et ONG locales) leaders communautaires, délégués consulaires, radios locales sur la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants et la prévention du recrutement d'enfants par les groupes armés non étatiques.

Activité 2.2.2 : Création /renforcement des capacités de quatre services sociaux communaux, de 4 Réseaux Communaux de Protection de l'Enfant (RCPE) et 40 Cellules Communautaires de Protection de l'Enfant (CCPE).

Activité 2.2.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un réseau transnational des acteurs de la protection de l'enfant pour le partage d'information et de bonnes pratiques.

Activité 2.2.4 : Prévention et prise en charge des enfants et de leurs familles victimes de toutes formes de violences, d'abus et d'exploitation, y compris sensibilisation des acteurs communautaires sur la prévention du recrutement d'enfants.

Activité 2.2.5 : Appui à la mise en place des postes avancés des services sociaux et aux moyens de mobilité pour les travailleurs sociaux pour étendre la couverture et complétude des services sociaux.

Produit 2.3 : Les jeunes et adolescent-e-s participent aux instances de prise de décision et initient des actions favorables à la cohésion sociale dans les zones ciblées.

Activité 2.3.1 : Création et renforcement des capacités d'un réseau des adolescent-e-s et jeunes leaders « ambassadeurs de la paix et de la cohésion sociale » sur les *life skills* pour la paix et le rôle des jeunes filles et garçons dans la prévention et la gestion des conflits au niveau transfrontalier

Activité 2.3.2 : Développement d'un point d'information sur la thématique paix et cohésion sociale (aussi en lien avec l'influence des groupes armés non étatique) et le rôle des jeunes filles et garçons

dans le dialogue intercommunautaire, le partage d'information à travers les plateformes U-Report et les Jeunes bloggeurs, mécanisme d'alerte précoce et de suivi, feedback communautaire et U-actions transfrontalières.

Activité 2.3.3 : Appui aux jeunes reporters à la production et la diffusion de messages sur la paix via les radios communautaires et l'Union des médias confessionnels. Une attention particulière sera mise sur les besoins des jeunes femmes et filles et sur les appuis nécessaires pour assurer leur participation.

Activité 2.3.4 : Appui à la participation des adolescent(e)s et jeunes à la gouvernance locale et au dialogue intergénérationnel entre les jeunes, les femmes leaders et les autorités coutumières et religieuses dans les communautés transfrontalières sur la cohésion sociale et la prévention du recrutement.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

b) Ciblage du projet

Du côté du Burkina Faso, le ciblage géographique concerne la région des Cascades avec les provinces de la Comoé (commune de Niangoloko) et celle de la Léraba (commune de Niankorodougou) et la région du Sud-Ouest avec les provinces du Poni (commune de Kampti) et celle du Nounbiel (communes Boussoukoula). Au total, quatre communes sont ciblées soit une commune par province et ce pour plus d'efficacité et d'impact. Du côté de la Côte d'Ivoire, dix communes des régions de Bounkani (départements de Bouna, Doropo, Téhini) et du Tchologo (départements de Diawala, Kong, Ferkessedougou, Ouangolodougou) sont ciblées par le projet.

Le choix des communes retenues se justifie par leur caractère frontalier mais aussi et surtout par l'importance des incidents de sécurité, des flux transfrontaliers et des possibilités d'accès et d'intervention. **Il convient néanmoins d'adopter une stratégie de flexibilité permettant un changement de certaines localités d'intervention pendant la mise en œuvre en cas de dégradation prononcée du contexte sécuritaire qui demeure très volatile.**

Le projet ciblera principalement, d'une part, les acteurs en charge de la gestion des zones frontalières, les populations vulnérables exposées, et d'autre part les enfants, les adolescent(e)s et jeunes (filles et garçons) rendus vulnérable par l'insécurité dans les zones frontalières et les leaders communautaires. Il favorisera l'accès aux services sociaux de base (eau, protection contre les violences, l'exploitation et les abus) pour la prévention et la mitigation du risque d'influence des groupes armés non étatique en leur sein. Il encouragera une gestion communautaire des services sociaux de base en concertation avec les acteurs en charge de la gestion des zones frontalières afin de renforcer la confiance entre les communautés et ces acteurs. Pour ce faire, les adolescent(e)s et jeunes leaders seront outillés pour être des ambassadeurs de paix et promouvoir des actions pour renforcer la paix et la cohésion sociale dans la communauté en général et auprès de leurs pairs en particulier. Une étroite collaboration sera établie avec les radios communautaires pour une meilleure communication autour des préoccupations locales de prévention et de gestion pacifique des conflits. La mise en réseau concernera également les acteurs locaux, tels que les travailleurs sociaux et la société civile en facilitant ainsi la collaboration et la réponse aux cas de déplacés entre les frontières.

Les principaux bénéficiaires du projet sont d'une part les enfants, les jeunes filles et jeunes garçons ainsi que leurs communautés dans les zones frontalières, à risque d'insécurité et de violences, d'exploitation ou de traite des personnes. Ils/elles seront identifié(e)s par les services sociaux avec l'appui des organisations de jeunesse, de femmes, des leaders communautaires, et administratifs, les forces de défenses et de sécurité. D'autre part, les institutions en charge de la gestion des zones frontalières, les autorités locales, les forces de défense et de sécurité.

CIBLES BÉNÉFICIAIRES

Catégorie de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires directs	Nombre de bénéficiaires indirects
Représentants des autorités régionales et nationales	30 (10 par région et 10 au niveau central)	550
Représentants des autorités locales (communes, villages)	90	450
Services techniques déconcentrés	60	300
Adolescent-e-s et jeunes leaders formés et acteurs de changement positif	500	50,000
Forces de Défense et de Sécurité	60	300
Leaders communautaires & OSC	100	500
Populations des communautés rurales utilisant l'eau potable à travers les AEPS mises en place par le projet	9,000	1,500
Enfants victimes ou à risques de violence, de traite, d'exploitation ou d'abus pris en charge	400	5,000
Population des communautés rurales transfrontalières cibles bénéficiant de sensibilisation sur le guide de prévention et gestion des conflits transfrontaliers, les questions de des tracasseries routières transfrontalières	10,000	500,000
TOTAL	20,240	558,600

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Sur la base de leurs expertises, leur présence opérationnelle dans la zone d'intervention, les agences UNICEF et PNUD sont retenues pour mettre en œuvre le projet dans les deux pays. L'UNICEF Côte d'Ivoire assurera le rôle de l'agence lead du projet, en assurant la collaboration entre les deux pays.

Du côté du Burkina Faso, compte tenu de sa longue expérience dans le domaine de la gouvernance, le PNUD sera l'Agence Lead dans le cadre de la mise en œuvre des activités du résultat 1 du projet

tandis que l'UNICEF sera en charge du résultat 2. Au niveau pays Burkina Faso, c'est le PNUD également qui jouera le rôle de l'agence lead dans le cadre de ce projet.

Du côté de la Côte d'Ivoire, au vu de son mandat et de son expérience, le PNUD sera également l'agence lead dans le cadre de la mise en œuvre des activités du résultat 1. L'UNICEF sera l'agence lead pour la mise en œuvre du résultat 2. Au niveau pays Côte d'Ivoire, c'est également l'UNICEF qui jouera le rôle de l'agence lead dans le cadre de ce projet.

Les parties prenantes clés impliquées dans la mise en œuvre du projet au Burkina Faso sont :

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)
- Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale de la Famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH)
- Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (MJPEJ)
- Ministère de l'eau et de l'assainissement
- Ministère en charge de la Sécurité
- Commission nationale des frontières
- Radios communautaires
- Le cas échéant, l'UNICEF et le PNUD pourront faire appel à des ONG et associations pour soutenir la fourniture de services. Ces ONG seront sélectionnées par un appel ouvert à propositions de projets. Ce travail de sélection de ces ONG et Associations sera d'ailleurs facilité dans la mesure où le PNUD est actuellement en train de réaliser, en collaboration avec les directions régionales de l'économie et de plan (DREP), une cartographie des ONG et OSC intervenant dans ces régions. Un processus rapide de sélection sera engagé pour assurer un déploiement de ces partenaires de mise en œuvre

Les parties prenantes clés impliquées dans la mise en œuvre en Côte d'Ivoire sont :

- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Conseil National de Sécurité
- Commission Nationale des Frontières
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
- Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du service civique
- Conseils Régionaux du Bounkani et du Tchologo
- Union des Radios de Proximité de la Côte d'Ivoire
- Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne de Côte d'Ivoire (REPPRELICI)
- Ministère de l'Hydraulique
- Office National de l'Eau Potable
- ONG graine de Paix
- ADSR
- ONG DECI
- NDI
- RPPLD
- ARK, Federation Gnompinin, Oxygène vie africa

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans	Experts techniques existants pertinents au projet

				les zones du projet)	
<p>Organisation de convocation : UNICEF</p> <p>Partenaires d'exécution UNICEF CIV : Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant</p> <p>Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du service civique</p> <p>Union des radios de proximité de la CI</p>		European Commission; USAID; Nationals Committees for UNICEF	National à Ouagadougou et 04 régions au niveau des Bureaux Intégrés (Ouahigouya, Kaya, Dori, Fada N'Gourma)		
<p>Organisation bénéficiaire UNICEF CIV : Ministère de l'Hydraulique</p> <p>Partenaires d'exécution : Office National de l'Eau Potable (ONEP)</p>	538,000 €	Gouv Pays Bas	Abidjan	60 dont 8 dans la zone du projet au sein du bureau de Korhogo	
<p>Organisation de convocation : PNUD CIV</p> <p>Partenaires d'exécution ONG Verbatims</p>	770,000 USD	PBF	National	04 dont 02 dans la zone du projet	<p>Coordonnateur National expert en cohésion sociale ; Assistant opérationnel de terrain expert en développement communautaire transfrontalier ; Expert en sécurité</p>

Organisation bénéficiaire : UNICEF BURKINA FASO	112,096,810 USD	European Commission; USAID; Nationals Committees for UNICEF	National à Ouagadougou et 04 régions au niveau des Bureaux Intégrés (Ouahigouya, Kaya, Dori, Fada N’Gourma)	161 staffs au niveau national. UNICEF n’a pour le moment pas de staff au niveau du bureau intégré de Bobo Dioulasso proche des deux régions ciblées : Cascades et du Sud-Ouest	Administrateur National Protection des enfants en mobilité et Cohésion sociale
Partenaires d'exécution :					
Organisation bénéficiaire PNUD BURKINA FASO	Environ 30 millions USD	Japon, UE, Danemark, Suisse, Allemagne, Italie, Luxembourg, Funding Windows Suède, PBF	Le PNUD est présent dans les Bureaux intégrés des NU à Bobo Dioulasso, Ouahigouya, Dori, Fada N’Gourma, Kaya, le PNUD a des bureaux à Koudougou et Dédougou	134 staffs dont 5 Staffs du PNUD dans le bureau intégré de Bobo Dioulasso	Expertises liées à la cohésion sociale, consolidation de la paix, renforcement de la résilience, genre et accompagnement des jeunes (1 Coordonnateur de projet ; 1 Experte nationale en cohésion sociale ; 1 VNU Spécialiste en Conseil de proximité et Chargé d’appui à la maîtrise d’ouvrage ; 1 Assistant administratif et financier ; 1 Chauffeur

b) Gestion et coordination du projet

Coordination du projet :

L'UNICEF Côte d'Ivoire assurera la coordination pour l'ensemble du projet dans les deux pays. Elle aura la responsabilité d'assurer la coordination des équipes des agences, la planification stratégique conjointe, les rapports conjoints et l'élaboration des rapports narratifs et financiers trimestriel et final. Marc Vincent, Représentant de l'UNICEF facilitera cette coordination en organisant des réunions régulières avec les autres agences afin de développer le plan de travail conjoint ainsi que le suivi et évaluation. Enfin, il garantira la qualité et la ponctualité des rapports. Cette coordination se fera à plusieurs niveaux, y compris à travers le mécanisme de gouvernance des projets PBF mis en place au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire.

Au niveau opérationnel : un comité de coordination du projet (CCP), incluant les agences bénéficiaires, les points focaux des ministères sectoriels et leurs partenaires de mise en œuvre sera mis en place et coordonné par l'agence Lead (PNUD au Burkina Faso et UNICEF en Côte d'Ivoire). Les principales responsabilités du CCP sont : préparer les plans de travail annuels/trimestriels consolidés du projet, ii) veiller à une bonne coordination de la mise en œuvre du projet entre tous les partenaires ; iii) apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager. Le CCP se réunira une fois par mois et au besoin de façon extraordinaire avec la participation des Secrétariats du PBF. Pour assurer la synergie d'action, la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet se feront en étroite collaboration avec les projets et programmes en cours dans les zones cibles et qui traitent des thématiques similaires (PaCoS, PDDC-GIZ, projets OIM, etc.).

Au niveau technique : le Comité Technique de Suivi (CTS) du portefeuille PBF est chargé d'assurer la coordination, le contrôle qualité et le suivi des projets. Le CTS veille à la complémentarité et la synergie entre les projets et faciliter la coordination des activités. Le CTS se réunit une fois par trimestre.

Au niveau stratégique – intra-Pays : le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) au **Burkina Faso**, co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso, est l'organe d'orientation et de décision stratégiques. Le CCO assure la cohérence et la qualité des interventions des projets et programmes financés par le PBF. Il veille également à l'alignement des interventions sur le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) et les politiques sectorielles pertinentes.

Pour la **Côte d'Ivoire**, le Comité Directeur du Cadre de Coopération de Développement Durable (CCDD) co-présidé par Mme la Ministre du Plan et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, est l'organe d'orientation et de décision stratégique des interventions du SNUD. En consultation avec le Ministère du Plan, le RC et le RCO assumeront le rôle d'orientation stratégique pour la mise en œuvre du projet, y compris à travers le mécanisme du Groupe Thématique cohésion sociale du CCDD, présidé par le RC.

Au niveau stratégique – interpays : Les 2 bureaux de coordonnateurs résidents ainsi que les secrétariats PBF en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso maintiendront un contact permanent et des consultations régulières avec les agences bénéficiaires pour assurer une cohérence optimale des interventions et un alignement adéquat tant avec les politiques et stratégies des deux pays qu'avec

les cadres stratégiques des nations unies, et les priorités régionales de la CEDEAO et d'UNOWAS. De plus, l'ensemble des Représentants des agences de mise en œuvre se réuniront régulièrement afin d'évaluer la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'axe 1 du projet, l'équipe proposée est constituée de spécialistes en matière de gouvernance, de gestion de conflits, de cohésion sociale et du renforcement de la résilience de PNUD Burkina et CIV. La planification et la coordination opérationnelle des activités seront assurées conjointement les responsables du PNUD au niveau de deux régions transfrontalières (bureau intégré Bobo-Dioulasso et équipe opérationnelle PNUD Côte d'Ivoire basée à Korhogo). Les chefs d'équipe gouvernance au niveau de 2 pays apporteront un appui stratégique tandis que les chargés de programme, les experts techniques cohésion sociale apporteront des soutiens spécifiques.

L'équipe de la mise en œuvre pour l'axe 2 sera composée des spécialistes de WASH, de la Protection de l'enfant et des Jeunes et Adolescents au sein de l'UNICEF Burkina Faso et Côte d'Ivoire. La gestion et la planification du programme seront assurées par le Chef de la Protection de l'Enfant de l'UNICEF Côte d'Ivoire. Un Administrateur de la Protection de l'enfant de l'UNICEF Côte d'Ivoire basé à Korhogo sera chargé de la mise en œuvre et de la coordination des activités transfrontalières.

Gestion du Projet

Pour assurer la gestion de la mise en œuvre du projet, il sera mis en place **une unité de gestion composée d'expertises fournies par les quatre agences récipiendaires**. Cette unité de gestion va assurer l'exécution technique, administrative et financière du projet, élaborer les plans annuels d'exécution du projet ; rendre compte de l'état d'exécution du projet au cadre de concertation et aux autorités de tutelle ; assurer la bonne utilisation des biens mis à la disposition du projet ; veiller à la mise en œuvre des recommandations des cadre de concertation, des revues des missions d'évaluation et de suivi et des différents audits au besoins ; rédiger les rapports périodiques et de fin de mission du projet.

L'équipe du projet sera composée essentiellement de :

Staff	Rôle dans le projet	Localité	Observations
<i>Axe 1</i>			
Team Leader Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations stratégiques, Gestion partenariat au niveau central, • Suivi budgétaire et procédural 	Ouagadougou, Burkina Faso	Poste existant apporte une contribution sans incidence financière
Chargé de programme Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Qualité • Orientations programmatiques • Suivi de mise en œuvre 	Ouagadougou, Burkina Faso	Poste existant apporte une contribution sans

			incidence financière
Coordinateur de projet (50%)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du projet / • Assurance Qualité • Supervision des activités 	Bobo Dioulasso, Burkina Faso	Poste à créer
Experte Cohésion Sociale (25%)	<ul style="list-style-type: none"> • Appuis spécifiques techniques liés à la gestion de conflit, cohésion sociale ; • Approfondissement des diagnostics de départ par la proximité avec les partenaires locales, • Communication • Suivi opérationnel 	Bobo Dioulasso, Burkina Faso	Poste existant
Assistant Administratif et financier (25%)	<ul style="list-style-type: none"> • Appuis sur les aspects administratifs et financiers 	Bobo Dioulasso, Burkina Faso	Poste existant
Assistant Technique Suivi & Evaluation (25%)	<ul style="list-style-type: none"> • Appuis en matière de Suivi-Evaluation, Rapportage 	Ouaga/Bobo, Burkina Faso	Poste à créer
Team Leader Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations stratégiques, Gestion partenariat au niveau central, Assurance Qualité 	Abidjan, Côte d'Ivoire	Il apporte une contribution sans contrepartie financière
Coordonnateur National (80%)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination opérationnelle, Supervision des activités 	Abidjan, Côte d'Ivoire	Poste existant
Assistant opérationnel de terrain (100%)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des activités opérationnelles du projet sur le terrain 	Korhogo / Abidjan Côte d'Ivoire	Poste à pourvoir
Assistant Administratif et financier (50%)	<ul style="list-style-type: none"> • Appuis sur les aspects administratifs et financiers 	Abidjan, Côte d'Ivoire	Poste existant
Informaticien logistique (50%)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui sur les aspect logistique et informatique 	Abidjan, Côte d'Ivoire	Poste existant

Ingénieur Génie civil	<ul style="list-style-type: none"> Appui sur les aspects de réhabilitation des infrastructures 	Abidjan Côte d'Ivoire	Poste existant
Axe 2			
Chef Protection de l'enfant	Project Manager	Abidjan, Côte d'Ivoire	Poste existant
Administrateur de Protection NOB (80%) (staff existant)	Coordonnateur de l'axe 2, suivi des activités Protection et des activités transfrontalières	Korhogo, Côte d'Ivoire	Poste existant
Administrateur de Programme WASH NOB (30 %)	Suivi des activités WASH	Korhogo, Côte d'Ivoire	Poste existant
Administrateur de Programme Protection de l'Enfant NOB (75%)	Suivi des activités protection et coordination du projet	Ouagadougou, Burkina Faso	Poste existant
Administrateur de Programme WASH NOB (25%)	Suivi des activités WASH	Ouagadougou, Burkina Faso	Poste existant

c) Gestion des risques

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, divers facteurs internes et externes susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs sont identifiés. Une probable augmentation des attaques terroristes peut rendre l'accès difficile aux zones cibles du projet et compromettre des résultats. Cependant, au Burkina Faso et dans le cadre du PUS, le Gouvernement a prévu des actions en vue de renforcer la sécurité des institutions, des personnes et de leurs biens dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est. Le Burkina bénéficie de l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du Projet Groupe d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention au Sahel (GARS) qui couvrira la zone d'intervention.

Les risques liés au projet sont la dégradation de la situation sécuritaire, la faible implication des bénéficiaires du projet et la situation socio-politique dans les pays voisins. La mise en œuvre du projet pourrait être compromise par les réticences éventuelles de certains acteurs locaux à s'impliquer et à participer activement aux activités du dudit projet.

C'est pourquoi le projet va s'inscrire dans une approche participative et décentralisée avec une forte implication des communautés locales dans sa mise en œuvre. La dégradation de la stabilité politique et sociale dans les pays voisins est un facteur de risque important qui pourrait créer un déplacement accru des populations (réfugiés ou déplacés internes) qui accentuerait les tensions dans la zone. Conscient de cet état de fait, le Gouvernement s'est engagé à mobiliser davantage les acteurs concernés pour une gestion immédiate de l'afflux, une actualisation des plans de contingence et une définition de nouveaux axes d'intervention.

De ce qui précède, la situation des risques identifiés permet d’entrevoir des mesures de mitigation afin de parvenir aux résultats escomptés. Les résultats de cette analyse sont consignés dans la matrice de suivi des risques.

Type de risques		Risque	Impact	Probabilité	Mesures de mitigation
Nature	Catégorie				
Politique	Externe	La gestion des frontières est une question de souveraineté nationale. Des crises politiques entre les pays peuvent jouer sur la mise en œuvre du projet	Faible	Faible	Promouvoir le dialogue entre les deux pays. Le traité d’amitié et de collaboration (TAC) entre les deux pays est un cadre d’échanges pour anticiper et gérer les crises éventuelles liées à la gestion des frontières
Financier	Interne	Retard dans le décaissement des tranches	Moyen	Faible	Améliorer les capacités d’absorption et alléger les procédures administratives. Mettre en place une bonne politique de partenariat pour accélérer l’identification des parties responsables et des différents prestataires. Prendre appui sur les roosters existants.
Sécuritaire	Externe	La présence de groupes armés a été signalée dans la zone. Cela pourrait rendre difficile l’accès à certaines zones cibles du projet, retarder ou empêcher la mise en œuvre aux zones frontalières cibles	Elevé	Moyen	Surveillance systématique des menaces sécuritaires, y compris les violences intra-communautaires potentielles, aux frontières nationales et transfrontalières et leur impact potentiel sur le projet pour s’assurer que les mesures d’atténuation soient prises en temps opportun. faire réaliser certaines activités par les communautés locales à travers des organisations de la société civile.
Environnemental	Externe	La zone cible du projet connaît des inondations pendant la saison pluvieuse rendant certaines localités inaccessibles ou impossible la réalisation de certaines infrastructures pendant le mois de juillet à octobre	Moyen	Moyen	Améliorer le système d’alerte précoce et renforcer les mécanismes de gestion des crises Planifier les activités en prenant en compte la saison pluvieuse
Opérationnel	Externe	Faible engagement des autorités locales	Moyen	Faible	Plaidoyer
	Externe	Faible adhésion des populations	Elevé	Moyen	Sensibilisation et mobilisation sociale

	Interne et externe	Manque de synergie/coordination	Moyen	Moyen	Mettre en place et/ou renforcer le cadre de coordination/groupe de travail
Coordination inefficace des partenaires (PNUD, UNICEF Gouvernement, etc.)	Interne				Clarifier d'avance les objectifs, les responsabilités, offrir des opportunités de division du travail entre les partenaires Intensifier la communication et se doter d'un mécanisme de coordination efficace.
Tensions et conflits communautaires	Externe	Il y a souvent des risques de conflits entre les communautés transfrontalières dû à la gestion des ressources naturelles partagées.	Moyen		Promouvoir les cadres de dialogue et de concertation
Risque sanitaire	Externe	Aggravation de la pandémie de COVID-19			Renforcement des capacités des acteurs sur la prévention au COVID19, achat de matériels de protection individuelle lors des rassemblements, le respect des mesures de barrières, l'utilisation des moyens de communication à distance : Respect des prescriptions sanitaires du Pays

d) Suivi / évaluation

Les activités de suivi-évaluation (S&E) seront définies dans un plan de suivi-évaluation, élaboré conjointement par les structures bénéficiaires pour un démarrage dans 3 mois de la fin du projet. La coordination des activités de suivi-évaluation sera conduite par l'UNICEF avec l'appui des chargés de suivi-évaluation de chaque structure bénéficiaire. Au moins 5% du budget sera alloué au suivi/évaluation qui visera les interventions clés par pays mais aussi les éléments transfrontaliers.

Les activités de suivi incluent, entre autres, la collecte de données de base au début et les données à la fin du projet, notamment via des sondages U-report, des séances de dialogues, des études, des rapports, des missions conjointes, la mise en place d'une plateforme d'échange et d'analyse des données, la préparation d'outils conjoints pour la collecte des histoires de vie, des concertations régulières sur les synergies entre nos activités, l'élaboration d'un plan opérationnel conjoint devant assurer une progression harmonieuse vers l'atteinte des résultats, etc.

En outre, des missions de terrain seront effectuées de façon régulière pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités, évaluer les progrès et les succès par rapport aux résultats escomptés. Des rapports de suivi-évaluation seront produits et des sessions de restitution seront organisées à la suite de ces missions de suivi-évaluation en vue de faire des ajustements nécessaires pour assurer la bonne exécution du projet.

Par ailleurs, des actions de visibilité/communication autour du projet, seront réalisées.

Le plan de suivi et évaluation sera déterminé sur la base des indicateurs, activités, résultats et produits définis dans le cadre logique du projet.

Par ailleurs, il sera déterminé à quelle fréquence et au travers de quel outil les informations seront recueillies. Les informations recueillies seront analysées et archivées dans une base de données fiable et sécurisée dont l'UNICEF sera en charge.

Outre l'aspect qualitatif, le suivi-évaluation servira également à recueillir des données quantitatives qui vont enrichir les rapports à soumettre au PBSO.

Une matrice pour le suivi et l'évaluation du projet, incluant un calendrier des activités de suivi-évaluation à mettre en œuvre, sera créée.

Enfin, une évaluation indépendante d'un budget dédié de 80,000 dollars américains sera effectuée à la fin du projet.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Le projet a été élaboré après des consultations avec les principaux acteurs concernés par le projet, afin d'assurer une pleine appropriation des activités par ces acteurs. Il bénéficie d'un contexte où les deux gouvernements redynamisent leur relation bilatérale autour d'une meilleure gestion des zones frontalières. Les rencontres plus régulières entre les autorités de gestion des frontières des deux pays, la prise de conscience au sein du leadership des deux gouvernements et en particulier de celui de la Côte d'Ivoire du lien entre une faible gouvernance des zones frontalières et une opportunité accrue pour une concrétisation de menaces nouvelles à la consolidation de la paix contribuent à un réel potentiel d'appropriation nationale.

De plus, les activités prévues dans le cadre du projet sont alignées sur les priorités de consolidation de la paix des deux Gouvernements pour ces zones frontalières et ont pris en compte les préoccupations des communautés communiquées lors des différentes missions d'évaluation de terrain. La pertinence de ces activités devrait garantir la pleine appropriation du projet auprès des communautés concernées. Cette appropriation sera déterminante afin d'assurer la pérennisation des activités menées dans le cadre du projet.

Par ailleurs, le focus de ce projet répond aux orientations stratégiques de plusieurs partenaires de la Côte d'Ivoire (France, Allemagne, Etats-Unis, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement etc.) en matière de prévention et de consolidation de la paix pour les années à venir. La problématique continuera donc de bénéficier d'un plaidoyer fort et harmonisé des partenaires auprès du Gouvernement, qui sera déterminant dans la durabilité des interventions même après la fin du projet PBF. Les communautés ainsi que les autorités impliquées dans l'exécution du projet, qui sont en même temps cibles et acteurs, et les autres partenaires d'exécution auront été outillés pour assurer la résilience de ces zones, dans la durabilité.

Sur le plan technique et en particulier en ce qui concerne les services sociaux, le projet vise à développer des mécanismes et des modèles de services qui sont contextualisés et coût-efficaces. Ils seront donc plus soutenables par les budgets existants de l'Etat. La mise en réseau transfrontalière des acteurs sera facilitée par le projet avec les prises de contacts et le développement des mécanismes de communication et de collaboration qui ne nécessitent pas de

coûts supplémentaires tout en créant une culture d'échange et de partage d'informations régulière à travers les frontières.

Budget du projet

Le PBF va transférer les fonds du projet en deux tranches, en débloquant la deuxième tranche dès que les critères de performance ont été atteints : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.

La synthèse du budget du projet se présente comme suit :

	Recipient Agency 1	Recipient Agency 2	Recipient Agency 3	Recipient Agency 4	Totals
	UNICEF BF	UNICEF CIV	UNDP BF	UNDP CIV	
1. Staff and other personnel	130 000	186 300	269 244	184 860	736 548
2. Supplies, Commodités, Materials		20 000	16 942	40 187	80 634
3. Equipment, Vehicles, and Furniture	30 000	50 000	70 000	48 224	202 430
4. Contractual services	330 000	371 850	173 180	134 579	1 020 124
5. Travel	23 999	26 800	85 826	94 953	235 784
6. Transfers and Grants to Counterparts	339 851	265 400	370 491	321 495	1 342 751
7. General Operating and other Costs	34 000	37 594	42 355	40 187	120 046
Sub-Total	887 850	957 944	1 028 037	864 485	3 738 318
7% Indirect Costs	62 150	67 056	71 963	60 514,02	261 682
TOTAL	950 000	1 025 000	1 100 000	925 000	4 000 000

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé		X	Les entreprises en charge des forages seront sélectionnées via un Appel d'Offres
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		Le personnel en charge du projet est déjà recruté et en poste.
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier		X	Les activités d'identification se dérouleront de Décembre à Février 2022.
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Les partenaires techniques ont été consultés. Les communautés seront informées une fois identifiées.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?		X	Une analyse sera menée lors de la revue sectorielle annuelle du programme WASH en Novembre - Décembre 2021.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.		X	Les critères seront définis avec la partie nationale
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X		PTBA 2021-2022 signé avec le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du CPD.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		La consultante Gender Specialist de l'UNICEF CIV a supervisé la conception du projet afin de s'assurer qu'il soit sensible au genre

11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	x		Des consultations ont eu lieu avec les organisations de jeunesse notamment via le bureau de zone.
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	x		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	Uniquement environ 7% du budget sera consacré à l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures. Concernant les systèmes d'adductions d'eau,

			les comités seront formés à la gestion durable de ces ouvrages.
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		Un véhicule blindé sera acheté en partie avec les fonds PBSO dans le cadre du projet. En effet, la situation sécuritaire dans la zone d'implémentation s'est rapidement dégradée. L'UNCT et UNDSS recommandent désormais l'utilisation de voitures blindées pour tout déplacement dans la zone, coté Burkina Faso. Or les agences concernées ne possèdent pas de voiture blindée dans la zone.
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		X	Ce projet est un pilote qui permettra ensuite capitaliser sur ses résultats pour une mobilisation ressources supplémentaires et mise à échelle

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁸
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1:</p> <p>Le cadre institutionnel de gestion des zones frontalières et les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sont renforcés ainsi que la confiance entre les populations, les FDS, et l'administration pour prévenir les conflits et l'influence des groupes armés non étatique</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1)</p> <p>- Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles (ODD 5)</p> <p>- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (ODD 16)</p> <p>- Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développer et le revitaliser (ODD 17).</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1a: Niveau de perception des populations sur la sécurité et la sûreté (H/F et par tranche d'âge).</p> <p>Niveau de référence: AD Cible: AD</p>	<p>Rapport d'enquête, Missions de suivi</p>	<p>Année 2023 : AD</p>
		<p>Indicateur 1b : Niveau de confiance entre les FDS et les communautés Niveau de référence : A définir Cible : 85%</p> <p>Indicateur 1c : Taux de conflits réglés Niveau de référence:0 Cible: 90%</p>	<p>Rapport d'enquête de perception</p>	<p>Année 2022 : 70% Année 2023 : 85%</p>
			<p>PV de résolutions des conflits ; Rapport d'activité</p>	<p>Année 2022 : 70% Année 2023 : 90%</p>
	<p>Produit 1.1 : Les capacités techniques et opérationnelles des commissions nationales de gestion des frontières et les agents en charge de l'application de la loi sont renforcées pour</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre d'agents formés (H/F)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible:200</p>	<p>Rapport de formation, liste de présence e</p>	<p>Année 2022 : 150 Année 2023 : 50</p>

	<p>améliorer la coopération transfrontalière entre la côte d'Ivoire et le Burkina Fasso</p> <p>Activité 1.1.1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnels des commissions nationales de gestion des frontières z</p> <p>Activité 1.1.2 : Appuyer les structures nationales chargées de la gestion des frontières via l'élaboration d'un guide de prévention et gestion des conflits frontaliers et sa diffusion</p> <p>Activité 1.1.3 : Former les agents d'application de loi sur la libre circulation des personnes et des biens</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : nombre de rencontres tenues par les deux commissions nationales</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible:4</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de structures en charge de la coopération transfrontalières disposant de guide de prévention et de gestion des conflits</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible:8</p>	<p>PV des rencontres tenues</p> <p>Rapport d'activité</p>	<p>Année 2022 : 02 Année 2023 : 02</p> <p>Année 2022 : 06 Année 2023 : 02</p>
	<p>Produit 1.2 : La confiance entre les forces de sécurité et les communautés frontalières est accrue à travers le renforcement des capacités des infrastructures sécuritaires et des mécanismes de coopération entre les FDS et les populations</p> <p>Activité 1.21: Renforcer les capacités opérationnelles des FDS, en formant les différents acteurs sur la prévention et la gestion des conflits et en sensibilisant les communautés sur les règles et procédures de la traversée des frontières.</p> <p>Activité 1.2.2 : Développer la stratégie de police de proximité (PdP) et de lutte contre les groupes armés non étatique</p> <p>Activité 1.2.3 : Renforcer la collaboration entre les FDS et les populations dans les zones frontalières cibles</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre d'équipement par type et nombre de postes frontaliers réhabilités Référence : A déterminer Cible : A déterminer</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de CCM, CCE PdP mis en place ou redynamisés et opérationnels</p> <p>Niveau de référence: CCM 02 CCE : 04 PdP :</p> <p>Cible: CCM 05 CCE : 02 CdP :</p>	<p>PV de remise et de réception</p> <p>Rapport d'activités, Rapport de revue</p>	<p>Année 2022 : Équipement disponible</p> <p>Année 2023 : Poste frontière réhabilités</p> <p>Année 2022 : 150 Année 2023 : 50</p> <p>Année 2022 : CCM mis en place 03 CCM redynamisés : 02 CCE redynamisés : 02 PdP Mis en place : PdP redynamisé :</p> <p>Année 2023 : CCM redynamisés : 02 PdP Mis en place : PdP redynamisé</p>
	<p>Produit 1.3 : les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sont</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de mécanismes locaux mis en place et opérationnel</p> <p>Niveau de référence:0</p>	<p>Rapport d'activités, Rapport de revue</p>	<p>Année 2022 : 10 Année 2023 : 10</p>

	renforcés dans les zones transfrontalières cibles	Cible:20		
	Activité 1.3.1 : Renforcer les commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV)/Comité de paix			
	Activité 1.3.2 : Renforcer la cohabitation pacifique entre les communautés transfrontalières à travers des activités de rapprochement communautaires et socio-culturelles			
	Activité 1.3.3: Soutien au processus d'élaboration ou de revue des chartes foncières dans les zones transfrontalières ciblées			
Résultat 2: Les services sociaux de base sont renforcés dans les régions transfrontalières entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire avec un focus sur l'approvisionnement en eau potable, lutte contre la traite et l'exploitation des enfants et l'engagement des jeunes comme acteurs de changement positifs dans leurs communautés (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.		Indicateur 2 a : # de personnes additionnelles ayant accès à une source d'eau potable dans les localités à haut risque d'infiltration de groupes armés non étatiques. issues Niveau de référence: 0 Cible: 9,000 personnes dont 50 % des filles / femmes	Rapport des partenaires de mise en œuvre	
		Indicateur 2 b : # d'enfants, filles et garçons à risque ou affectés par les violences, l'abus ou l'exploitation et qui reçoivent une prise en charge appropriée par les services sociaux compétents Niveau de référence: 0 Cible: 5,700 dont au moins 50 % des filles Nombre d'adolescents et jeunes ayant participé au programme de formation civique et professionnelle Niveau de référence: 0 Cible: 100 Indicateur 2 c : # d'adolescent-e-s engagés en tant qu'acteurs de changements positifs	Rapport des Directions Régionales, Données administratives du système informatique de la protection de l'enfant, Rapport de revue du projet	

<p>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.</p> <p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants</p> <p>16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Niveau de référence: 0 Cible: 200 dont 50 % des filles</p>	<p>Rapport d'activités des Directions Régionales, Rapport de revue</p>	

	<p>Produit 2.1 : L'accès à l'eau potable est amélioré dans les communautés rurales frontalières à travers la mise à disposition d'infrastructures fonctionnelles</p> <p>Liste des activités relevant du produit</p> <p>Activité 2.1.1 : L'identification des forages existants à débit suffisant qui pourront être utilisés pour alimenter des systèmes de mini-adduction d'eau potable ;</p> <p>Activité 2.1.2 : Réalisation de 12 systèmes de mini-adduction d'eau potable simplifiée fonctionnant à l'énergie solaire et pouvant alimenter aussi bien la communauté, l'école et le centre de santé ;</p> <p>Activité 2.1.3 : Formation de 9 comités de gestion et maintenance durable des systèmes de mini-adduction d'eau potable couplée avec la promotion de l'hygiène</p>	<p>Indicateur 2.1.1 # de communautés exposées à l'influence des groupes armés non étatique avec forages productifs identifiées</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 10</p> <p>Indicateur 2.1.2 # de communautés exposées à l'influence des groupes armés non étatique avec systèmes de mini-adduction d'eau potable fonctionnels</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 12</p> <p>Indicateur 2.1.3 # comités de gestion et maintenance formés pour une gestion sécurisée des infrastructures auprès de communautés exposées à l'influence des groupes armés non étatique</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible:12</p>	<p>Rapport d'activités, Rapport de revue</p>	
	<p>Produit 2.2 : Les enfants victimes ou à risques de violences, d'exploitation, de traite ou d'abus ont accès à des services de protection renforcés qui fournissent une réponse holistique à leurs besoins de protection dans un contexte transfrontalier influencé par les groupes armés non étatique</p> <p>Liste des activités relevant du produit</p> <p>Activité 2.2.1 : Formation des acteurs de la protection de l'enfance (travailleurs sociaux, FDS et ONG locales) sur la lutte contre la traite</p>	<p>Indicateur 2.2.1 % d'organisations en charge de la protection de l'enfant qui mettent en œuvre des interventions de prévention de l'influence des</p>	<p>Rapports des Ministères / 3 mois</p>	

	<p>et l'exploitation des enfants et la prévention de l'influence des groupes armés non étatique</p> <p>Activité 2.2.2 : Création / renforcement des capacités de 8 services sociaux communaux, de 8 Réseaux Communaux de Protection de l'Enfant (RCPE) et 80 Cellules Communautaires de Protection de l'Enfant (CCPE)</p> <p>Activité 2.2.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un réseau transnational des acteurs de la protection de l'enfant</p> <p>Activité 2.2.4 : Prévention et la prise en charge des enfants et de leurs familles victimes de toutes formes de violences, d'abus et d'exploitation</p> <p>Activité 2.2.5 : Appui à la mise en place des postes avancées et au développement des moyens de mobilité pour les travailleurs sociaux pour étendre la couverture et complétude des services sociaux</p>	<p>groupes armés non étatiques parmi celles dont les capacités ont été renforcées</p> <p>Niveau de référence: 0% Cible: 50%</p> <p>Indicateur 2.2.2 # de services sociaux, et réseaux communaux mis en place</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 176</p> <p>Indicateur 2.2.3 # de réunions transfrontalières organisées</p> <p># travailleurs sociaux et des ONGs mis en réseau transfrontalier</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 2 réunions transfrontalières; 30 travailleurs sociaux et des ONGs mis en réseau</p> <p>Indicateur 2.2.4 # d'enfant prise en charge par les services sociaux compétents</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 700</p> <p>Indicateur 2.2.5 # poste avancée créé dans les zones # de travailleurs sociaux avec moyens de mobilité</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 2 poste avancée ; 30 travailleurs sociaux</p>	<p>Rapports des travailleurs sociaux et Directeurs régionaux / 3 mois</p> <p>Rapport des réunions et des travailleurs sociaux / 3 mois</p> <p>Données administratives des Ministères / mensuel</p> <p>Rapports des Centres sociaux et Directeurs régionaux / 3 mois</p> <p>Rapports d'activités des structures gouvernementales / 3 mois</p>	
	<p>Produit 2.3 : Les connaissances et les capacités des 100,000 adolescent-e-s et jeunes sont renforcées pour jouer un rôle positif dans l'adoption de comportement favorable à la paix et la cohésion sociale.</p>	<p>Indicateur 2.3.1 # d'adolescent-e-s mis en réseau sur la gestion des conflits</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: 500</p>		
	<p>Liste des activités relevant du produit</p>	<p>Indicateur 2.3.2 # de point d'information créée</p>		

	<p>Activité 2.3.1 : Création et renforcement des capacités d'un réseau des adolescent-e-s et jeunes leaders « ambassadeurs de la paix et de la cohésion sociale » sur le rôle des jeunes filles et garçons dans la prévention et la gestion des conflits au niveau transfrontalier</p>	<p># de jeunes bloggeurs engagés # U-actions # de U-reporters</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 1 ; 10; 5 U-actions; 50,000 U-reporters</p>		
	<p>Activité 2.3.2 : Sur la plateforme U-Report et Jeunes bloggeurs, développement d'un point d'information sur la thématique paix et cohésion sociale et le rôle des jeunes filles et garçons dans la dialogue intercommunautaire et intergénérationnel, mécanisme d'alerte et de suivi, feedback communautaire, lutte contre les fake news et U-actions transfrontalières</p> <p>Activité 2.3.3 : Appui à la diffusion de messages sur la paix via les radios communautaires et l'Union des médias confessionnels</p> <p>Activité 2.3.4 : Appui à la participation des adolescents et jeunes à la gouvernance locale et au dialogue intergénérationnel entre les jeunes, les femmes leaders et les autorités coutumières et religieuses dans les communautés transfrontalières sur la cohésion sociale et la prévention de l'influence des groupes armés non étatique</p>	<p>Indicateur 2.3.3 # d'adolescent-e-s atteints via les radios communautaires</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 100,000</p> <p>Nombre d'adolescents et jeunes qui participent à la gouvernance locale Référence : 0 Cible : 100</p> <p>Nombre de séances de dialogue intergénérationnel organisées Niveau de référence : 0 Cible : 8</p>		